

# LEAP

## MAGAZINE

**DOSSIER**

**REMETTRE LES ÉLÈVES**

**SUR RAILS !**

**PPCR**

VOUS AIDER À CONTESTER

**COMPARATIF GRILLES**

UNE DHG MAINTENUE !

**LA CHRONIQUE**

FAIRE GAGNER LES PLP

DU 29 NOV AU 06 DÉC 2018

JE VOTE SNETAA-FO





JE FORME À DES MÉTIERS  
À DES DIPLÔMES NATIONAUX  
RECONNUS DE TOUS

J'ASSURE QUALITÉ  
EXCELLENCE  
& SAVOIR-FAIRE

JE FORME DES  
CITOYENS

JE défends les lycées  
professionnels et les  
formations initiales.

JE RÉENCHANTE L'AVENIR DE  
700 000 JEUNES CHAQUE  
ANNÉE

J'INNOVE POUR LES  
FORMATIONS DE DEMAIN

**Nous sommes  
Professeurs  
de Lycée  
Professionnel !**

**Nous votons**

**snetaa**  
FO

#JESUISPLP

WWW.SNETAA.ORG



# ÉDITO

# EDILLO

## L'EXIGENCE D'UN MEILLEUR QUOTIDIEN : ENSEMBLE, NOUS SAURONS L'OBTENIR !

« Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit, et donner l'espoir où règne le désespoir. » Quand je relis les discours de Nelson Mandela, je suis encore plus admiratif. C'est comme s'il nous donnait une voie à suivre. Celle d'un humanisme plus grand que soi, sans se perdre dans des circonvolutions où « ce monde » se plaît à tout mélanger du moment que cela fait le buzz. « Faire du bruit pour...du bruit ! Qu'importe le reste. »

Ce qui compte au SNETAA-FO, c'est de faire du syndicalisme ! C'est-à-dire représenter le plus largement possible les PLP et les CPE pour défendre LEURS INTÉRÊTS. Rien d'autre ! Et c'est déjà beaucoup si on mène à bien notre travail : faire aboutir les vraies revendications du terrain pour réenchanter un quotidien devenu si âpre quand tous les politiques, - au-delà des discours convenus -, ont abandonné les professeurs à qui revient la tâche la plus ardue, celle de former des jeunes dont plus personne ne voulait. Former le travailleur et le futur citoyen, lui faire réussir son insertion dans un monde fissuré de toutes parts. Pour construire une société plus forte !

**De vains mots ?** Pourtant, tout se construit. Pierre après pierre. Il faut dépasser notre légitime et profonde insécurité pour mener des batailles sans relâche et bâtir, caillou après caillou, le sentier qui mène à un horizon d'espoir. L'espoir d'être respectés par les élèves et la hiérarchie, l'espoir de conditions de travail différentes de celles d'aujourd'hui intenable, l'espoir d'un métier rémunéré à sa juste valeur, l'espoir tout simplement d'aller au boulot avec l'envie et les moyens de bien le faire.

Notre feuille de route est claire, indépendante de tout parti politique, résolue pour faire gagner les PLP.

À 360 degrés, tous ceux qui nous veulent du bien, le veulent-ils vraiment ? N'ayons aucune naïveté ! L'histoire des PLP a démontré combien les fossoyeurs de l'enseignement professionnel pouvaient être multiples : acteurs politiques, économiques et même... syndicaux ; certains en ont fait leur fonds de commerce. Parfois, ça marche ; on tombe dans le panneau. C'est toujours à nos dépens.

Mais le SNETAA, avec sa fédération, veille pour que le corps des PLP existe, qu'il se développe et draine d'autres perspectives que celles auxquelles nous faisons face. Nous devons changer la donne et, ensemble, nous le pouvons !

Notre sécurité, c'est notre statut ! Nos conditions de travail, c'est notre combat au quotidien !

Chaque jour, nous revenons sur le métier pour faire plier les décideurs et leurs alliés qui veulent nous museler, nous empêcher d'assurer au mieux notre métier d'enseignant. Chaque jour, on leur met de sacrés coups de pelle et nous allons continuer !

Continuer pour réenchanter la vie des PLP. Avec le SNETAA-FO, c'est possible !

De nombreux combats nous attendent, bataille après bataille, nous dégageons notre horizon.

En avant pour reconquérir notre métier !

**Fiers d'être PLP, fiers d'être SNETAA-FO !**



**Pascal VIVIER**  
Secrétaire général





## ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'AVENIR !

Vous travaillez ou souhaitez être affecté.e  
en outre-mer ?

Le bon réflexe : **SNETAA-FO**



Retrouvez le **SNETAA-FO**  
dans toutes les académies  
d'outre-mer



Guyane  
Nouvelle-Calédonie  
Mayotte  
La Réunion  
Guadeloupe  
Polynésie Française  
Martinique  
Wallis-et-Futuna  
Saint-Pierre-et-Miquelon



# IAP MAGAZINE

L'AP N° 570 EST UNE PUBLICATION DU  
SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**  
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS

## RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris

Tél.: 01 53 58 00 30

CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT, Samir CHIBANE

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Mise en page : Lucas BONNE, Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm, Zaïtchick

Images : 123rf.com

Imprimé en France

## ONT ÉGALEMENT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

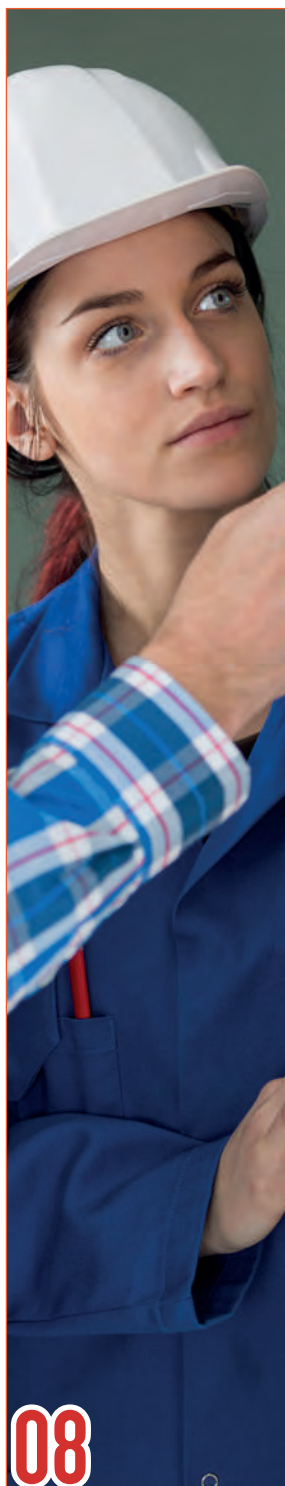
Murielle TURCHI, Corinne JULIEN,  
Daniel THEVOT, Christophe AUVRAY,  
Marie-Jo HUGONNOT, Marie-Ange AUBRY,  
Brigitte VINCENT-PETIT, Jules NAGBO,  
Paul MALLET, Françoise BUREAU,  
Jacques CRÉTEL, Samir CHIBANE,  
Paul DEVAUX, Laurent HISQUIN,  
Patrice MERIC, .



RETROUVEZ LE NOUVEL AP MAGAZINE AUSSI SUR [WWW.SNETAA.ORG](http://WWW.SNETAA.ORG)



# SOMMAIR





E



	<b>L'ACTU</b>	<b>08</b>
LA RENTRÉE , LES CHIFFRES DE L'APPRENTISSAGE, CAMPUS DES MÉTIERS, POSTES À PROFIL, LE PARITARISME ET PLUS ENCORE...		
	<b>MÉTIER</b>	<b>13</b>
J'AI MON RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE !		
	<b>PPCR</b>	<b>15</b>
CONTESTATION DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE		
	<b>BUDGET 2019</b>	<b>17</b>
LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE		
	<b>VOS CANDIDATS À LA CAPN</b>	<b>18</b>
	<b>DOSSIER SPÉCIAL</b>	<b>20</b>
NOS ÉLÈVES : NOUS AIDER À LES REMETTRE SUR RAILS		
	<b>LES GRILLES BAC PRO/CAP</b>	<b>26</b>
COMPARATIFS, CALCULS ET EXEMPLES		
	<b>LA CHRONIQUE</b>	<b>32</b>
POUR LES PLP MAIS AVEC LE SNETAA-FO		
	<b>PAROLE DE MILITANT</b>	<b>34</b>
	<b>TÉMOIGNAGE</b>	<b>35</b>
C'ÉTAIT LA PRÉRENTRÉE, PFF !		
	<b>DIPLÔME NATIONAL</b>	<b>36</b>
UNE VALEUR TOUJOURS AUSSI SÛRE		
	<b>QUESTION DE SOUS</b>	<b>37</b>
LE SALAIRE DES ENSEIGNANTS DANS LE MONDE		
	<b>CONTRACTUELS</b>	<b>38</b>
CONDITIONS D'AFFECTATION INACCEPTABLES À LA RENTRÉE		
	<b>RETRAITES</b>	<b>39</b>
SE BATTRE POUR EUX, C'EST SE BATTRE POUR NOUS !		
	<b>BRÈVES</b>	<b>40</b>
	<b>PAGE FÉDÉRALE</b>	<b>43</b>
	<b>CULTURE</b>	<b>44</b>



# LA RENTRÉE

## EN FANFARE DE L'APPRENTISSAGE

**D**ans la foulée de son adoption en juillet dernier, la loi sur la « Liberté de choisir son avenir professionnel » fait une rentrée retentissante sur le terrain de l'apprentissage. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, est en première ligne pour en promouvoir toutes les prétendues vertus et d'en attendre d'ores et déjà les effets en termes de recrutement de jeunes.

Cette question du développement de l'apprentissage n'est pas nouvelle (elle date de... 1972 !) Des études sur les mesures engagées par l'ancien gouvernement ont simplement ciblé une corrélation entre l'augmentation de la signature de contrats et les aides allouées aux entreprises.

Concernant les nouvelles dispositions, plusieurs étapes sont déterminées. Certaines sont effectives dès cette rentrée 2018 : entrée en apprentissage tout au long de l'année scolaire, accès à cette formation par apprentissage étendu à l'âge de 30 ans.

D'autres dispositions ne seront applicables qu'en janvier 2019 : aide au financement du permis de conduire, augmentation de la rémunération des apprentis, aide unique à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés, assouplissement du droit du travail pour les apprentis et simplification des conditions de rupture de contrat.

Le pilotage par les branches professionnelles, se substituant de ce fait aux régions, entrerait en vigueur en janvier 2020. Le financement des CFA sera alors calculé selon le nombre de contrats signés. Ces centres de formation gèreront leurs offres de formation selon les débouchés du tissu économique local, réduisant ainsi



leur carte des formations par souci de rentabilité. À noter que l'URSSAF remplacera les OPCA dans la collecte des taxes d'apprentissage et de formation...

Selon les propos du ministère du Travail, certaines grandes entreprises envisageraient même d'ouvrir des CFA directement au sein de leur propre structure. C'est que ça va rapporter... Le patronat est donc à l'avant-poste de cette marche forcée vers l'apprentissage. La seule source d'inquiétude de son tout récent représentant, G. Roux de Bézieux, serait « l'immobilisme de l'Éducation nationale », alors que cette dernière, avec les enseignants, s'adapte chaque jour !

Le système scolaire se trouve englué dans une spéculation purement économique de ces objectifs.

Le SNETAA-FO revendique le maintien d'une offre de formation de proximité qui ne se limite pas aux seuls besoins locaux car nos jeunes ne sont pas mobiles ! Nous formons des travailleurs ET des citoyens !

Il serait bon de rappeler que les réticences principales à l'orientation des élèves vers une formation professionnelle, quelle qu'elle soit, viennent de l'opinion générale et des familles. Il est ridicule d'opposer la formation initiale sous statut scolaire et l'ap-

prentissage. Si les chiffres avancés par l'institution sur le taux d'insertion professionnelle à l'issue d'une formation tendraient en faveur de l'apprentissage, c'est vite oublier que le système de recrutement des apprentis est sélectif et que le nombre de ruptures de contrat en cours d'année est aussi important. De plus, la demande de poursuite de cursus en apprentissage est beaucoup plus plébiscitée pour les formations post-bac. Cette démarche est tout à fait compréhensible et rejoint la position du SNETAA-FO sur son opposition à toute formation en entreprise avant l'acquisition d'un bac pro. Elle permet de définir un projet professionnel sur des bases solides, l'acquisition d'une autonomie de travail et d'une maturité personnelle nécessaire pour intégrer le monde de l'entreprise

Pour l'heure, les soubresauts constatés en cette rentrée 2018 seraient dus à l'effet des campagnes médiatiques menées depuis le printemps dernier. Mais gare aux mirages des projecteurs ! Ne cédon pas au chant des sirènes médiatiques ! Le SNETAA-FO rappelle et revendique la particularité de l'enseignement professionnel public et laïque d'accueillir tous les élèves sans exception ni discrimination, sans sélection, ce que l'apprentissage ne fait pas.



# FRÉMISSEMENTS

DES CHIFFRES DE L'APPRENTISSAGE : OUI, MAIS...



**À** l'heure où l'apprentissage est au centre de l'action conjointe des ministères du Travail et de l'Éducation nationale, la DEPP a fait paraître, dans sa note de septembre, une étude sur les effectifs en apprentissage entre 2016 et 2017.

Avec une hausse totale du nombre d'apprentis de 7,4 %, la tendance pourrait conforter le gouvernement dans sa prise de position. Cependant, si l'analyse des services statistiques du ministère conclut à une quasi-similarité de résultats entre apprentis et élèves/étudiants sous statut scolaire (environ 84 % pour les CAP et bac pro, 76 % pour BP et BTS), ces chiffres témoignent d'une grande diversité de parcours et de réussite.

Le moteur de cette croissance générale se trouve impulsé par les effectifs en formation du supérieur (+ 9,1 % entre 2016 et 2017). Les préparations à un diplôme du supérieur déplorent

aussi beaucoup moins de déperdition entre la comptabilisation à l'entrée en cursus et la comptabilisation en suivi effectif de cursus par rapport aux formations en apprentissage des diplômés du secondaire où le nombre de ruptures de contrat est très important (plus de 30 %). Par ailleurs, l'investissement des filles dans une formation d'apprentis se développe davantage à un niveau supérieur de diplôme (26,8 % au niveau V contre 47,6 % au niveau II).

Le SNETAA-FO dénonce la généralisation de l'apprentissage dans tous les EPLE car il est source d'échecs plus importants. Le SNETAA-FO rappelle son opposition à l'apprentissage comme premier niveau de qualification infra-baccalauréat. Alors que le recrutement des apprentis est sélectif, la formation initiale doit accueillir tous les élèves sans exception ni discrimination.



## CAMPUS DES MÉTIERS

**Poudre de perlimpinpin et propagande de chaos pédagogique**

S'appuyant sur l'exploitation de questionnaires envoyés aux directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et aux rectorats, la visite de quatorze Campus des métiers et des qualifications (CMQ) situés dans dix académies ainsi que différents entretiens avec des parties prenantes du dispositif, le rapport IGEN/IGAENR de juillet 2017 dresse un premier bilan du dispositif.

Sur la base de ce constat, la mission a émis dix-neuf recommandations qui visent d'une part à repenser la qualité des dossiers et l'analyse préalable à la création de nouveaux CMQ, et, d'autre part, à améliorer le fonctionnement interne et l'attractivité des CMQ déjà existants. Créés en juillet 2013, les CMQ auraient pour but de « valoriser l'enseignement professionnel » en proposant « dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'État et la Région, une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales, dans un champ professionnel déterminé ».

...



Cependant le rapport interroge sur plusieurs points. Le premier est relatif à l'évaluation du dispositif. En effet, on remarque qu'il existe des difficultés à identifier la plus-value attendue du futur CMQ aussi bien a priori qu'a posteriori dans la mesure où il n'existe aucun organisme de contrôle et d'évaluation au niveau central. Le deuxième porte sur le fait que les CMQ ne permettent que très rarement de lever les logiques de concurrence entre les établissements dans la construction de la carte des formations au sein d'une académie. On compte actuellement 77 campus répartis sur tout le territoire. Les rapporteurs appellent au développement de ces dispositifs dans les années à venir alors même que les campus ne sont pas encore vraiment engagés dans une construction collaborative de l'offre de formation. Enfin, le troisième concerne les moyens financiers. En effet, selon les rapporteurs, le développement des CMQ supposera un élargissement des moyens de financement dans la mesure où le rectorat n'est plus en mesure d'assurer seul cette charge. Or, le dispositif peine à convaincre des investisseurs potentiels et, plus problématique encore, il apparaît que les campus n'ont pas produit d'effets significatifs ni sur l'orientation ni sur les parcours des apprenants qui bien souvent ne sont même pas au courant de l'existence d'un tel dispositif.

Pour le SNETAA-FO, c'est donc de la « poudre de perlimpinpin » ou un « cache-misère » d'un enseignement professionnel que les politiques successives ont un mal fou à valoriser à sa juste mission. C'est aussi un outil pour imposer l'apprentissage à tout-va, concurrentiel des formations initiales, à imposer des classes intégrant apprentis et élèves qui n'ont plus qu'à se débrouiller par eux-mêmes pour rattraper séquences et séances de cours. Bref, c'est l'organisation du chaos !



# MUTATIONS

## DÉVELOPPEMENT DES POSTES À PROFIL

**C**ette annonce du ministre de l'Éducation nationale reprend à son compte une des préconisations du rapport du Sénat sur le métier d'enseignant.

Ce projet ne peut que recueillir notre désapprobation dès lors que, comme le SNETAA-FO le dénonçait déjà, les postes à profil, appelés « spécifiques académiques ou nationaux », échappent à toute règle transparente d'affectation. En effet à ce jour, ce sont les avis donnés par les chefs d'établissement, les IEN/IPR et les IG qui permettent à ces derniers de choisir la personne idoine pour un poste spécifique national, et un entretien avec le chef d'établissement et l'IEN pour choisir la personne retenue sur un poste spécifique académique. Autant le dire, nous sommes dans le clientélisme, d'autant que certains postes sont affichés comme étant à profil sans aucun descriptif du profil attendu !

Si demain, le seul moyen proposé pour améliorer l'attractivité des postes

est de les étiqueter « à profil », cela ne garantira plus du tout l'équité de traitement et la transparence !

Le SNETAA-FO est totalement opposé à ce projet et revendique que tous les postes vacants passent au mouvement dans la transparence, avec des règles communes d'affectation et le contrôle des commissaires paritaires. Il refuse totalement le recrutement local par les chefs d'établissement, qui ouvrirait la porte à toutes les dérives possibles.

En parallèle, le projet de vider les commissions paritaires de leur rôle sur la mobilité des personnels n'est pas anodin et, au contraire, renforce l'idée des affectations au mérite, sur compétences et avec lettre de mission, ce qui est contraire même au statut actuel de la fonction publique.

C'est pourquoi le SNETAA-FO défend à tout prix le statut des PLP et de tout personnel de l'Éducation nationale, seul rempart à la déréglementation et à la précarisation.



# LE PARITARISME

## DANS LA LIGNE DE MIRE DU GOUVERNEMENT : MENACES SUR LE STATUT DE FONCTIONNAIRE !

Les CAP (commissions administratives paritaires) sont des instances consultatives de représentation des personnels titulaires de la fonction publique et sont constituées par corps. Composées de représentants du personnel et de l'administration à parts égales (paritaires), ces commissions contribuent notamment à la gestion des déroulés des carrières individuelles (titularisations, avancements...), des mobilités (mutations, détachements...) et dans les cas de procédures disciplinaires.

Or, ces instances se retrouvent dans le collimateur du ministre de l'Action et des Comptes Publics qui souhaite les vider de leur substance en supprimant leurs prérogatives et l'aspect paritaire de leur structure. Dans un document de la Dgafp, on

constate que les CAP seraient ainsi réduites au rôle de voie de recours dans les situations de procédures disciplinaires, et que leurs représentants seraient seulement tenus informés, par réception d'une « liste », des résultats de promotion et de mobilité déjà actés.

Si l'enjeu du gouvernement est d'évincer complètement les syndicats de la gestion des personnels d'État, l'éviction des représentants des personnels au sein de commissions d'étude des dossiers individuels entraîne de fait la mise en péril de l'ensemble du statut des fonctionnaires. Au nom d'une « transformation publique », c'est un calque de fonctionnement sans aucune garantie de transparence et d'équité qui s'impose, avec les principes récurrents de « rémunération au mérite », « autonomie des chefs d'établissement » dans le recrutement, la

gestion (rémunération et temps de travail) de leur personnel que l'on trouve en parallèle depuis longtemps dans les discours des politiques de tous bords depuis des décennies. Des établissements scolaires ainsi transformés en nouvelles start-ups du savoir et des enseignants mis perpétuellement en concurrence ! Est-ce l'avenir glorieux auquel nous destine le gouvernement ? Le SNETAA-FO se bat contre les attaques envers le paritarisme car c'est une attaque envers les collègues dont il s'agit !

Le SNETAA-FO revendique fermement son appartenance à la fonction publique d'État et n'acceptera aucune remise en cause du statut de fonctionnaire d'État pour tous les enseignants, titulaires et stagiaires. Le SNETAA-FO rappelle que la défense des personnels passe par une représentation de ceux-ci dans des instances paritaires.

## MUTATION, DÉMÉNAGEMENT :

### L'INDÉMNITÉ DE FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (IFCR)

À l'issue des mouvements de mutations inter et intra académique, votre rentrée en septembre 2018 s'effectue dans votre nouvel établissement d'affectation.

Vous devez effectuer une demande d'indemnité de frais de changement de résidence (IFCR). Un dossier est à retirer à l'administration de votre nouvel établissement qui transmettra au service académique. Vous avez 12 mois à partir de la date du changement de résidence administrative pour effectuer la démarche (article 49 du décret modifié n° 90-437 du 28 mai 1990).

Cette indemnité est de droit dans le cas d'une mutation demandée après avoir accompli 5 années dans la précédente résidence administrative ou bien au bout de 3 ans dans le cas d'une première mutation dans le corps. S'il s'agit d'une demande de mutation, il est appliqué un abattement de 20 % sur le montant total.

Pour toutes questions et précisions sur des conditions de prise en charge de vos frais de changement de résidence, n'hésitez pas à contacter votre responsable académique du SNETAA-FO qui saura vous guider dans vos démarches et assurer le suivi de votre dossier !





# PASSAGE

## AUX 13 ACADÉMIES

Les deux ministres, Éducation nationale et Enseignement supérieur, ont confirmé le passage au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 26 à 13 académies.

Au-delà de la réorganisation que cela implique, la question RH est très préoccupante et personne n'a apporté aucune assurance :

- périmètre académique pour les mesures de cartes scolaires ;
- périmètre pour les TER, les affectations en intra, la gestion éloignée des corps gestionnaires alors qu'ils sont déjà souvent inaccessibles aux personnels.

Cette question n'est pas résiduelle, bien au contraire.

**C'est pourquoi en l'état, le SNE-TAA-FO s'oppose au calque des académies sur les grandes régions.**







**R DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE**

# AU SECOURS, J'AI MON RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE !

« L'inspection, ce rituel décisif est souvent vécu comme un moment de stress par les enseignants. Avant, l'inspecteur promettait de venir un jour de la semaine, fixé à l'avance. Plus tard, les enseignants ont pu connaître la date et l'heure exacte à laquelle ils allaient être inspectés.

Aujourd'hui, qu'en est-il avec l'arrivée du PPCR ? Comment va se dérouler le rendez-vous de carrière ?

Comme avant, l'inspecteur assistera au cours et s'entretiendra ensuite avec le professeur. La nouveauté, c'est l'entretien supplémentaire mené par le chef d'établissement. Deux fois jugé, deux fois infantilisé, deux raisons d'être angoissé.

« J'enseigne les lettres-espagnol depuis 7 ans en lycée professionnel et lorsque l'administration m'a annoncé que j'aurai un rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR, je n'ai pu empêcher mon estomac de se nouer. Être inspecté et subir deux entretiens, quelle angoisse ! Je ne pensais jamais le formuler ainsi mais c'est fait : j'ai rendez-vous avec l'inspecteur. J'ai appris par mail que j'étais éligible à un rendez-vous de carrière. Une inspection *new look* m'attend prochainement. Je me renseigne : étape 1, inspection ; étape 2, entretien avec l'inspecteur et enfin étape 3, entretien avec le chef d'établissement (ou inversement). Que d'angoisse pour peu d'augmentation sur ma fiche de paie ! »

Très souvent, l'inspecteur est accusé d'être plutôt dans le jugement que dans l'accompagnement. Les enseignants se sentent souvent humiliés, infantilisés. Patrick, prof d'éco-gestion en GA, le dit sans détour : pour ces évaluations, « c'est papa-inspecteur qui vient gronder fiston-professeur. À chaque fois, je suis déstabilisé ».

Vos mains tremblent, vous avez le souffle coupé... L'inconnu, l'échec, les regards vous font perdre vos moyens ? Comment vaincre ses peurs et en faire un atout ? La peur est une émotion de base. Elle a son utilité car, face à une situation précise, elle alerte du danger, permettant ainsi de l'éviter ou de le contrer. Il est donc important de laisser cette peur s'exprimer, de la vivre, de la verbaliser avant de se raisonner et d'examiner le contexte. Mais la peur se loge aussi dans un scénario irration-

*« La peur est une émotion de base. Elle a son utilité car, face à une situation précise, elle alerte du danger, permettant ainsi de l'éviter ou de le contrer. »*

nel où les signaux sont délibérément interprétés comme négatifs, créant des inhibitions et sapant l'estime de soi. Certaines peurs rigidifient nos comportements.

Lors de l'annonce de votre rendez-vous de carrière, si vous ressentez une grosse boule au ventre et avant que cette peur ne vous empoisonne et ne se transforme en angoisse :

- essayez de dresser la liste de tout ce qui, dans ce contexte, peut vous inquiéter : peur d'être regardé, jugé, malmené par l'inspecteur et le chef d'établissement ? Peur que les élèves sabotent votre cours, que le matériel tombe en panne...
- Identifier ses peurs et les exprimer clairement est une première manière d'y faire face.
- cherchez le bon outil qui peut désamorcer l'angoisse. Le rendez-vous de carrière est imposé, on n'a pas le choix. Mais on peut décider d'être un tant soit peu acteur de ce moment. Si vous avez des relations correctes avec votre chef

d'établissement, questionnez-le (de façon informelle) sur sa façon de mener ce rendez-vous de carrière. Ainsi, vous ne vous sentirez plus prisonnier de son bon vouloir.

- faites du sport. Une activité sportive aide à évacuer l'angoisse et procure le sentiment de reprendre la direction de sa vie. D'une manière ou d'une autre, il s'agit de retrouver une marge de manœuvre, même si elle peut sembler limitée. Un changement dans notre environnement

fournit une excellente occasion de redevenir maître de notre vie et de nos choix.

- confiez vos peurs à une personne lucide et bienveillante. Elle peut vous aider à prendre du recul, distance difficile à mettre lorsqu'on est seul face à soi-même. En revanche, choisissez bien votre interlocuteur car faire part de vos craintes à des collègues qui auront aussi un

rendez-vous de carrière risque d'aggraver la situation. Les peurs des uns se nourrissent de celles des autres.

- cherchez la sécurité en vous. Faites l'inventaire de ce que vous avez de solide, des capacités et des talents sur lesquels vous pouvez compter. La connaissance de ses ressources personnelles et la certitude qu'on peut prendre appui dessus en toutes circonstances atténuent la peur de l'inconnu. Afin d'y parvenir, remémorez-vous les épreuves que vous avez déjà traversées et identifiez ce qui vous a permis de les surmonter.

- parlez-en au responsable SNETAA-FO : il saura vous aider, vous rassurer et intervenir avec tact et assurance.

Et si vos angoisses semblent prendre le pas, n'hésitez pas à appeler Murielle TURCHI, psychologue clinicienne, militante SNETAA-FO, les lundis, mardis, jeudis et vendredis au siège : 01 53 58 00 30.



# CONTESTATION

## DE L'APPRÉCIATION FINALE « VALEUR PROFESSIONNELLE » DANS LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Comme l'a toujours dit le SNETAA-FO, le PPCR c'est l'arbitraire des appréciations finales des rendez-vous de carrière !

Le SNETAA-FO qui a refusé le PPCR (contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFTD) vous accompagne dans vos démarches. Contactez votre section académique !

Vous venez de recevoir l'appréciation finale de votre valeur professionnelle, suite au rendez-vous de carrière. Il figure au compte rendu et doit vous avoir été notifié dans les deux semaines après la rentrée scolaire (article 6 de l'arrêté du 5 mai 2017).

### CONSEILS SUR LE CONTENU DE VOTRE COURRIER DE CONTESTATION

Il peut s'appuyer sur le non-respect par l'administration de la procédure : délai inférieur à 6 semaines entre les 2 entretiens, inspection réalisée par un chargé de mission quand il existe un IEN dans votre académie ou encore absence de renseignement du document de référence à l'entretien.

Il peut faire référence à des éléments qui ne sont pas légaux tels que reproches sur des absences pour raison médicale ou syndicale.

Il peut s'agir d'éléments sur le fond, montrant des contradictions éventuelles :

- entre les évaluations de l'inspecteur et du chef d'établissement ;

- entre l'appréciation finale et le compte rendu du rendez-vous de carrière.

Vous pouvez également apporter des éléments nouveaux : activités non prises en compte, anciennes notations, rapports d'inspection précédents invalidant les reproches formulés contre vous par exemple.

**ATTENTION !** Toute formulation qui laisserait entendre que vous cherchez à régler des comptes avec votre hiérarchie peut vous être préjudiciable.

### ENVOI DU RECOURS GRACIEUX

Votre recours gracieux doit être envoyé par voie hiérarchique au recteur.

Demandez la preuve de l'envoi tamponnée du jour à votre secrétariat d'établissement, car en cas de refus, cela peut vous servir à montrer que vous avez respecté la procédure pour saisir la commission administrative paritaire académique de votre corps (PLP ou CPE).

Pour éviter de commettre des erreurs ou des maladresses, n'hésitez pas à contacter votre responsable du SNETAA-FO académique qui pourra vous conseiller dans la rédaction du recours gracieux. Ne restez pas seul devant cette démarche administrative qui ira jusqu'à une défense par les élus du personnel en CAPA.

**COMPTEZ SUR L'EXPERTISE DES ÉLUS DU SNETAA-FO !**

**PPCR : LES DINDONS DE LA FARCE ! COMPTONS-NOUS...**



**RETROUVEZ VOTRE FORMULAIRE DE CONTESTATION : LE SNETAA-FO VOUS AIDE ! (VOIR AU DOS)**



## CONTESTATION DE L'APPRÉCIATION FINALE DU RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE À RETOURNER À VOTRE SECRÉTAIRE ACADÉMIQUE

### NE RIEN LAISSER PASSER SANS RECOURS CONTRE UNE ÉVALUATION QUE VOUS JUGEZ INJUSTE

Comme l'a toujours dit le SNETAA-FO, le PPCR c'est l'arbitraire des appréciations finales des rendez-vous de carrière !

Le SNETAA-FO qui a refusé le PPCR (contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT) vous accompagne dans vos démarches. Contactez votre section académique !

#### Les délais et voies de recours :

- vous disposez de 30 jours après la notification de l'appréciation finale sur i-prof pour transmettre un recours gracieux par voie hiérarchique en vue de demander la révision de cette dernière auprès du recteur pour les PLP, du ministre pour les professeurs agrégés. Vous ne pourrez pas contester l'évaluation des compétences directement mais l'aborder dans votre développement ;
- l'autorité compétente dispose de 30 jours pour répondre ;
- vous disposez de 30 jours suivant la notification de la réponse défavorable pour saisir la commission administrative paritaire de votre demande de révision. Il est précisé qu'une absence de réponse par l'autorité administrative compétente dans les 30 jours après l'envoi de votre courrier équivaut à une réponse négative.

Adhésion 2018 à jour :  oui  non

Nom : ..... Nom de jeune fille : .....

Prénom ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

Téléphone : ..... E-mail : ..... @.....

Établissement d'affectation en 2018-2019 : .....

CORPS : ..... DISCIPLINE : .....

Date d'entrée dans le corps : ..... Échelon actuel : .... Depuis le : .....

Mode d'accès à l'échelon actuel : Grand Choix – Choix – Ancienneté

Appréciation finale : Très satisfaisant / Satisfaisant / À consolider

Date de la notification de l'appréciation finale : .....

Date d'envoi du recours : .....

Date de la notification de la réponse : ..... Date de la saisie de la CAP : .....

#### PIÈCES JOINTES pour le suivi du dossier :

Évaluation PPCR

Courrier de contestation adressé au recteur

Copie de votre dernier arrêté de changement d'échelon ou de reclassement

Vos questions, ou toute observation que vous jugez utile pour le suivi de votre contestation :

.....  
.....





# OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## ET PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE : LE « BLUES » DE L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE...

**A**nnexés au projet de loi de finances 2019, les « bleus budgétaires » présentent les objectifs de l'exercice budgétaire dans chaque domaine de l'action publique. La mission « enseignement scolaire » réaffirme, dès son introduction, la volonté de « faire de l'enseignement professionnel une voie d'excellence » en l'associant à la proposition de « davantage de souplesse aux acteurs de terrain ».

Cependant, l'importance des décrochages sans diplôme et des emplois non pourvus, d'après les chiffres de Pôle Emploi, justifient l'adéquation des compétences aux attentes du monde économique. Bref, il faut pousser à l'employabilité des parcours. Ce projet promet ainsi « les parcours mixtes de formation » et l'inscription des LP dans « des réseaux professionnels thématiques » gérés par le développement de campus professionnels.

Les objectifs fixés pour la progression des performances de l'enseignement sont conditionnés par les résultats des enquêtes internationales (PISA, TIMMS, PIRLS) et les évaluations nationales. La réussite de la formation des jeunes s'inscrit alors dans la mise en œuvre d'un « Parcours Avenir » tout au long de leur scolarité dans le secondaire. C'est ainsi que sont justifiées, en bout de cursus, les réformes du lycée



et de l'enseignement professionnel.

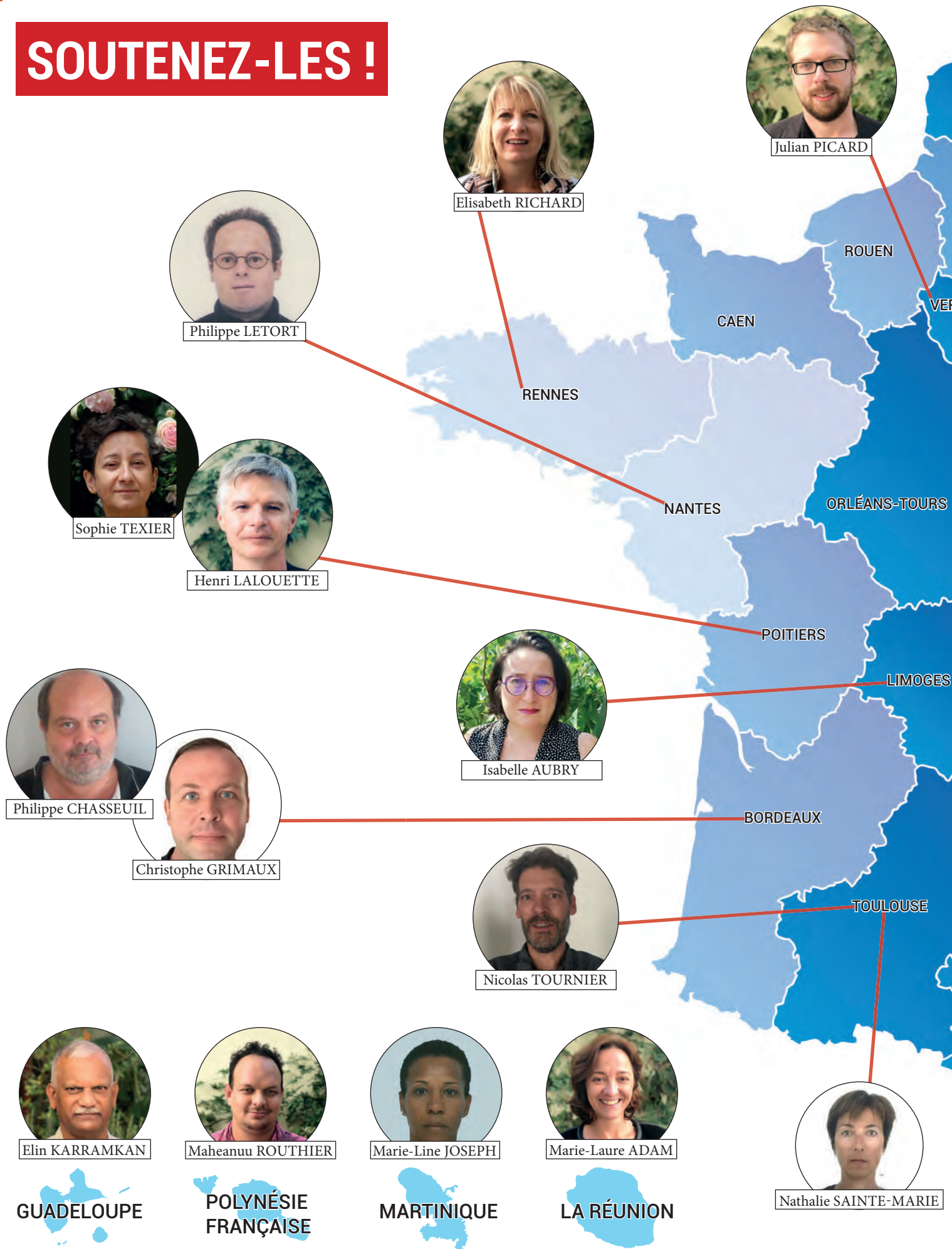
Si l'objectif principal est de « conduire le maximum de jeunes à l'obtention du diplôme correspondant à leur cycle de formation », les prévisions des taux d'accès aux diplômes des élèves engagés en 1<sup>ère</sup> année de cycle envisagent de poursuivre une progression accélérée entre 2017 et 2020 : de 72,7 % à 76 % pour les CAP ; de 67,7 % à 74 % pour les bac

pro ; de 72,6 % à 76 % pour les BTS par voie scolaire. Le taux de poursuite des bacheliers professionnels vers un BTS est prévu à 35 % en 2020 contre 30,2 % en 2017.

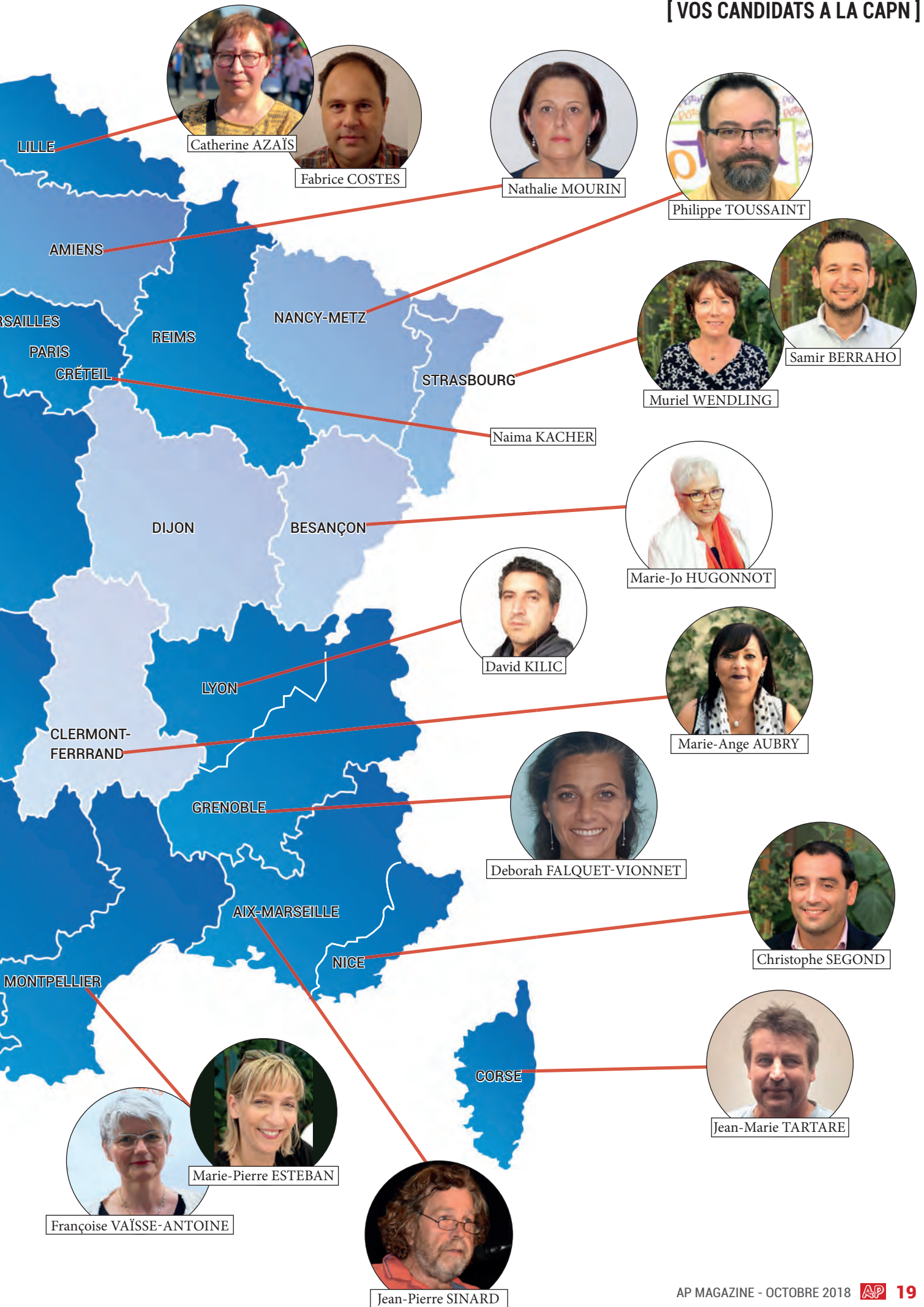
Si l'ambition est affichée, pour le SNETAA-FO, il reste à en assurer les moyens et soutenir les PLP, acteurs essentiels de la réussite de la voie professionnelle !



# SOUTENEZ-LES !







# DOSSIER SPÉCIAL

## NOS ÉLÈVES : LES REMETTRE SUR RAILS !

**L**e public de lycée professionnel, nos élèves, est particulièrement hétérogène quand il n'est pas tout simplement difficile. Les raisons à cela sont diverses : environnement social défavorisé, parcours scolaire antérieur chaotique, choix de la filière en LP par défaut, élèves à besoins éducatifs particuliers... Parfois, il faut aussi composer avec des jeunes considérés comme des délinquants, sans compter ceux qui subissent les influences des radicalités en tous genres, religieuses ou politiques. Et puis, bien que cette dimension ne soit pas propre à nos LP, nous accueillons aussi de plus en plus dans nos classes des jeunes porteurs de handicaps, dans le cadre de l'inclusion scolaire, ou des migrants qui ne parlent pas le français.

Et comme si cela ne suffisait pas, les

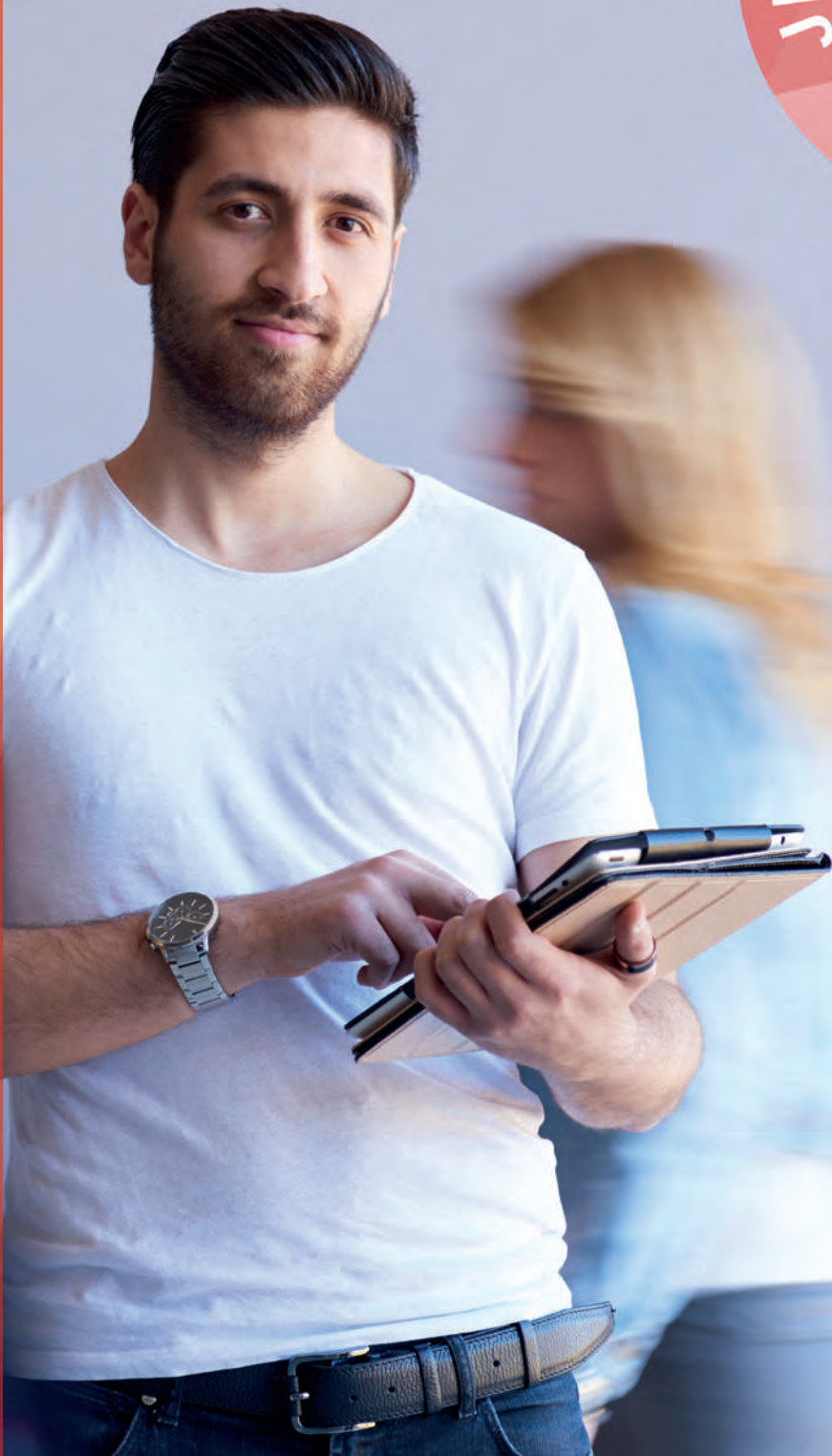
classes sont trop souvent surchargées, surtout en enseignement général.

Il est de notre responsabilité d'accueillir tous ces jeunes car l'École de la République, c'est d'abord pour celles et ceux qui ont moins. Mais pas à n'importe quel prix !

Nos conditions de travail au quotidien sont indigentes. Pire, elles ne cessent de se dégrader. C'est le combat que nous menons : faire en sorte que nos conditions de travail s'améliorent.

Le SNETAA-FO attire régulièrement l'attention du ministère sur la situation des élèves de LP et nos conditions d'enseignement. Les réponses aux difficultés rencontrées sont soit tributaires d'une volonté politique, soit elles relèvent de la réglementation en vigueur dans les établissements.





## L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : LE SNETAA-FO SE BAT !

Par une décision injuste et irraisonnée de la ministre Vallaud-Belkacem, la carte de l'éducation prioritaire n'inclut plus les lycées professionnels depuis la création des REP et REP+. Les mesures dites transitoires font maintenir un semblant de dispositif dans les LP qui étaient précédemment en ZEP ; elles sont par nature appelées à disparaître.

Pourquoi les LP ont-ils été retirés de l'éducation prioritaire ? Principalement pour des raisons budgétaires, comme l'ont affirmé cyniquement les technocrates de la DGRH à l'époque. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire devait se redessiner à moyens constants. Ainsi, on assiste souvent à des situations absurdes où un LP côtoie géographiquement une école ou un collège en REP ou REP+ !

Le SNETAA-FO ne peut plus attendre que certains LP, véritables poudrières, basculent dans la violence. Les LP sont et doivent rester des sanctuaires. C'est la raison pour laquelle le ministre doit mener une réflexion globale sur la carte de l'éducation prioritaire en y incluant les LP qui en ont été exclus et ceux qui en font la demande : c'est le sens de la lettre ouverte que le SNETAA-FO a adressée au ministre – il y a un mois maintenant – et de la pétition initiée à cette occasion. D'ailleurs, pensez à la signer ! Nous porterons cette revendication au ministre, alors qu'il a annoncé, devant la commission Éducation et Culture à l'Assemblée nationale, un moratoire d'un an sur la carte des « zones prioritaires » (le 1<sup>er</sup> octobre dernier).

## LES CLASSES SURCHARGÉES : TROP C'EST TROP !

Nous souffrons de classes en surnombre. Même si toutes les disciplines sont concernées, l'enseignement général reste particulièrement malmené dans ce domaine ces dernières années. Nous en faisons notre priorité.

Le SNETAA-FO n'a cessé de dénoncer les situations invraisemblables que l'on constate dans les établissements : la classe tient alors plus de

la garderie que du lieu où se transmettent des savoirs !

Il est clair que des suppressions de postes détérioreraient cette situation ; et ce ne sont pas les heures supplémentaires qui pourront y apporter une solution. Le nombre d'élèves dans nos LP a augmenté à cette rentrée, en raison des mesures prises à la demande du SNETAA-FO pour favoriser l'orientation vers la voie professionnelle ; on parle d'un accroissement de 35 000 jeunes. Mais des postes n'ont pas encore été créés pour autant ! Cela s'est traduit fatalement par des classes en surnombre et des collègues sont déjà à plat un mois après la rentrée ! Ce n'est pas normal, même si rien n'a été fait depuis des années pour endiguer cette fatalité ; pire, elle a été encouragée avec la parution du décret n° 2015-477 instituant une indemnité pour les classes à plus de 35 élèves (1 250 euros) !

C'est pourquoi le SNETAA-FO profite des négociations menées à l'occasion de la réforme de la voie professionnelle pour demander le plus de doublages possible, en particulier en enseignement général. C'est ça aussi, peser dans les discussions pour imposer à la voie professionnelle nos mandats ; c'est ça aussi, se préoccuper de tous les PLP !

## LE RÔLE DU MAÎTRE : SA PAROLE PRIME SUR TOUTE AUTRE !

Il s'agit ici de faire admettre une simple vérité : le PLP est l'adulte dans la classe. Il découle de cela deux conséquences qui, aux yeux du SNETAA-FO, fondent l'action de l'enseignant dans l'exercice de son métier.

D'abord, l'enseignant représente l'autorité dans la classe ; nul ne peut la contester, surtout pas les élèves. Si, pour une raison ou pour une autre, l'enseignant considère que l'élève doit être sanctionné, après la réunion d'un conseil de discipline par exemple (voir encadré 1, page suivante), il ne doit pas se priver d'en faire la demande. De la même manière, quand l'exclusion de sa salle de cours est nécessaire, l'enseignant doit se sentir en droit de le faire, dans les limites prévues (voir encadré 2).





Et puis, il ne peut pas être admis que l'on remette en cause la parole de l'enseignant. Nous avons tous connu des chefs d'établissement – et cette pratique ne semble pas s'estomper –, qui, à l'occasion d'un trouble causé

par l'élève, ne trouvaient rien de plus judicieux que de confronter les points de vue de l'enseignant et de l'élève, comme si les deux se valaient. Il n'y a alors pas de meilleur moyen pour décrédibiliser l'enseignant, le rendre

encore plus vulnérable. Ces pratiques doivent cesser ! Le SNETAA-FO, dans toutes les académies, dénoncera ces faits toutes les fois qu'un collègue sera en difficulté !

## 1 LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Il est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement. La décision de réunir le conseil de discipline, à la demande d'un membre de la communauté éducative ou de sa propre initiative, appartient au chef d'établissement. S'il rejette la demande, il notifie par écrit à l'intéressé sa décision de refus motivée.

L'échelle des sanctions possibles de l'avertissement à l'exclusion définitive en passant par le sursis. L'élève peut se faire assister de la personne de son choix (professeur, élève ou avocat, par exemple). Le président propose une sanction et la soumet au vote du conseil de discipline qui délibère à bulletins secrets. Toute décision prononcée par le conseil de discipline peut être contestée dans un délai de 8 jours auprès du recteur d'académie.

## 2 L'EXCLUSION DU COURS

L'exclusion ponctuelle d'un cours ne peut être prononcée que dans des cas exceptionnels. Justifiée par un comportement inadapté au bon déroulement d'un cours, l'exclusion ponctuelle doit demeurer exceptionnelle et donner lieu systématiquement à une information écrite au CPE ainsi qu'au chef d'établissement. Attention ! L'élève reste sous la responsabilité de l'enseignant. Le bon sens voudra que le CPE et l'enseignant se voient par la suite avec l'élève et/ou la famille afin d'établir des conditions de travail normales pour tous. Mais une mesure qui a pour effet d'écarter durablement un élève de l'accès au cours et qui serait prise par un membre des équipes pédagogique et éducative en dehors des procédures réglementaires est irrégulière et susceptible d'engager la responsabilité de l'administration.

### L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ : LE SNETAA-FO EXIGE DES MOYENS PRIORITAIRES POUR LES SEGPA ET EREA !

Le SNETAA-FO continue de se battre pour que les moyens à destination des SEGPA ou EREA soient pérennes et suffisants pour que ces structures remplissent pleinement leur rôle, celui que les élèves à besoins spécifiques sont en droit d'attendre. Il s'oppose à la fermeture de ces classes ou leur transformation en dispositifs. Les collègues de l'enseignement spécialisé doivent être accompagnés pour remplir pleinement leurs missions dans ces établissements.

L'enseignement spécialisé souffre toutefois de la politique de suppression des postes. De plus, le régime indemnitaire prévu à cet effet et les conditions pour en bénéficier ont été profondément revus, parfois au détriment des enseignants ; il est désormais lié à une certification, le CAPPEI. Pour le SNETAA-FO, assurer un enseignement de qualité auprès des élèves suppose que les enseignants de tous les corps soient traités équitablement ; ainsi,

nous exigeons toujours que le CAPPEI soit automatiquement attribué aux titulaires de l'ancien 2-CASH et que surtout, l'accès à la formation soit possible, quel que soit le statut des enseignants, quelles que soient les classes où les collègues interviennent, dès lors qu'ils en font la demande. Cela est particulièrement légitime pour les enseignants des classes accueillant des élèves en dispositif ULIS ou des élèves porteurs de handicaps importants.

### L'INCLUSION SCOLAIRE : PAS AU DÉTRIMENT DES JEUNES !

Depuis la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'École joue de plus en plus son rôle « inclusif » qui consiste à accueillir au sein des classes dites « ordinaires » les jeunes porteurs de handicaps. L'Éducation nationale en général et les lycées professionnels en particulier doivent s'enorgueillir de remplir cette mission.

Mais pour la mener à bien, il est tout à fait normal pour les enseignants

d'être accompagnés, de bénéficier de toutes les ressources possibles que l'institution se doit de mettre à leur disposition. C'est ainsi que le SNETAA-FO demande que le recrutement des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) se développe afin que l'enseignement soit assisté systématiquement dans la classe. On assiste dans ce domaine à une certaine prise de conscience de la part du ministère qui a récemment reconsidéré les conditions d'accès à l'emploi d'AESH et à la formation de ces personnels (voir Brèves). Il reste à ce que cette volonté se traduise dans nos classes par des actes concrets !

Par ailleurs, on assiste à un phénomène croissant dans nos établissements : l'intégration dans nos classes d'élèves étrangers qui ne maîtrisent pas du tout le français. Désignés sous le nom d'allophones, ces élèves n'ont d'autres difficultés que la barrière du langage ; ils n'en sont pas moins pour la plupart de brillants éléments. Pour eux, le SNETAA-FO demande la présence systématique dans les établissements de dispositifs UPE2A (voir encadré suivant) dont l'utilité est avérée.

## LES UNITÉS PÉDAGOGIQUES POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

Les UPE2A sont des dispositifs d'accueil de jeunes ne maîtrisant pas la langue française écrite et parlée, dans nos établissements scolaires (collèges, lycées et LP).

L'enseignant chargé de l'UPE2A leur enseigne le français comme seconde langue à hauteur d'au moins 9 heures de français par semaine. Dès que leur capacité à suivre les cours est validée, les jeunes sont intégrés dans des classes de l'établissement ou d'un établissement voisin. Les PLP constatent néanmoins qu'ils ont de plus en plus de jeunes ne parlant pas français directement dans leurs classes, et c'est inacceptable tant pour le jeune que pour l'enseignant à qui on impose ce public ! Le SNETAA-FO revendique l'ouverture d'UPE2A en LP autant que de besoin.

L'ouverture d'une UPE2A est en principe assortie de la création d'un poste avec compétence FLE ou FLS (français langue étrangère). Le SNETAA-FO revendique que les PLP possédant la certification complémentaire FLE puissent y accéder, surtout quand ils sont implantés en LP. Le nombre d'élèves accueillis n'y est pas précisé donc pas limité non plus, c'est la première difficulté. De plus, les élèves ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de l'établissement, ils n'apportent donc aucun moyen supplémentaire d'encadrement. Les élèves arrivent donc en plus des effectifs dans les classes dans lesquelles on leur propose l'intégration en LP. Cela n'est pas acceptable en l'état !

Le SNETAA-FO se bat pour faire intégrer ces élèves dans les effectifs ou que des moyens supplémentaires soient alloués pour les y accueillir dignement.



**La réussite de tous nos élèves, quels que soient leurs parcours, quelles que soient leurs particularités, doit résulter d'une volonté politique forte et déterminée à destination de nos lycées professionnels. La question des moyens est cruciale pour que les PLP mènent à bien leurs missions dans des conditions de travail idéales ; c'est ça aussi, l'enjeu des discussions que le SNETAA-FO mène avec ardeur au ministère. Pour que les profs soient écoutés et entendus !**





# DES PROFS RÉSIGNÉS ?

## NOUS DÉFENDONS CHAQUE COLLÈGUE EN SOUFFRANCE

Discussion en salle des profs :

« Il paraît que le gouvernement veut supprimer des postes de fonctionnaires. C'est inquiétant !

— Je n'ai pas envie de penser à ça. Parlons d'autre chose, c'est la récréation. J'ai besoin de me changer les idées sinon je n'arriverai pas à faire cours à *mes petits diables*. »

Cet échange me rappelle, à l'extrême, les situations de guerre. Lors d'un conflit, les gens se réfugient dans les caves, se replient, se mettent en boule, se bouchent les oreilles. Il y a de cela dans l'attitude de déni des enseignants face à l'avènement de réformes catastrophiques sur leurs conditions de travail, le PPCR... C'est comme des bombes dont ils se protègent. Ils courbent l'échine, sont silencieux. Et pourtant, ils ont besoin de parler.

L'obstacle provient essentiellement de la culpabilité.

Les enseignants reportent leurs difficultés à une dimension strictement personnelle. Ils ont le sentiment de ne pas être capables ; ils ont honte.

Ils ont l'impression que le métier leur échappe. Ils se disent débordés par des injonctions qui portent sur d'autres choses que les apprentissages. Ils supportent très mal de devoir sans cesse se justifier. Il ne s'agit pas d'avoir une vision doloriste du métier. La difficulté fait partie du travail. La plupart du temps, les enseignants la surmontent. La question se pose quand on n'arrive plus à gérer une telle situation, quand on n'est pas soutenu par l'institution, voire les collègues. Les professeurs se retrouvent alors dans une telle solitude qu'ils basculent dans la souffrance. Comment continuer à travailler, lorsque les idéaux et la vocation ne suffisent plus à supporter les absurdités d'un système scolaire ? Celles qui font passer les considérations gestionnaires avant la pédagogie ! Surcharge de travail, absence de moyens, élèves difficiles, mépris de la hiérarchie et des savoirs... C'est le management par le chaos qui est de plus en plus privilégié : il brise le collectif de riposte. Quelle que soit notre hiérarchie, elle mise souvent sur l'isolement pour maintenir la pression, l'autoritarisme et la docilité. La souffrance, faute de pouvoir s'exprimer collectivement, est intériorisée jusqu'à la rupture,

la résignation, l'anesthésie, le refus de savoir.

La souffrance isole les profs en leur faisant perdre tout espoir d'une action collective susceptible de transformer leurs conditions de travail. Au lieu de développer les solidarités, la crise accentue le repli sur soi. « Le principal fléau de l'humanité n'est pas l'ignorance, mais le refus de savoir », disait Simone de Beauvoir.

Adhésion, révolte ou résignation ? Cette année va être l'année des réformes : mutations, bac GA, changements d'horaires, de pédagogie... Moment historique ? Année catastrophique ? La lutte est toujours possible. Le SNETAA-FO appelle à porter nos mandats et nos propositions. Nous sommes ensemble une force incontournable à votre service : c'est ça le SNETAA-FO, le syndicat pour vous fait par vous. Utilisez-le !

Vous souffrez au travail ? Le SNETAA-FO saura être là pour vous aider : instances, interventions, CHSCT...

**N'HÉSITÉZ PAS À APPELER  
LE SNETAA-FO AU 01 53 58 00 30 !**



# LES GRILLES BAC PRO-CAP

LES VOTES DU SNETAA-FO AU CSE DU 10 OCTOBRE 2018

- ① abrogation des grilles horaires CAP et bac pro : **RETRAIT !**
- ② grilles horaires : **REFUS !**
- ③ bac pro filière commerce et vente : **CONTRE !**



# LE COMPARATIF

## ANCIENNE GRILLE/NOUVELLE GRILLE

BAC PRO **PRODUCTION (1)** **SERVICE (2)**

ENSEIGNEMENT	ANCIENNE GRILLE	NOUVELLE GRILLE	DIFFÉRENCE SUR CYCLE	DIFFÉRENCE ANNUELLE	DIFFÉRENCE HEBDO
EP	1152 h éco-droit intégré dans EP	1092 h (856h+71h+57h+108h)	- 60 h	- 20 h	- 0,7 h
PSE	84 h	84 h	0 h	0 h	0 h
ÉCO-GESTION (1)	84 h	84 h	0 h	0 h	0 h
ÉCO-DROIT	0 h	84 h	+ 84 h	+ 28 h	+ 1 h
FR   HG   EMC	380 h	267 h*	- 113	- 37,6 h	- 1,3 h
MATH + SC. PHYS. (1)	349 h	237 (140+97)**	- 112 h	- 37,3 h	- 1,3 h
MATH (2)	181 h	140 h*	- 41 h	13,6 h	- 0,5 h
LVA (1)	181 h	168 h	- 13 h	- 4,3 h	- 0,15 h
LVB + LVA (2)	349 h	265 h (168h+97h)	- 84 h	- 28 h	- 1 h
ARTS APPLIQUÉS	84 h	84 h	0 h	0 h	0 h
EPS	224 h	210 h	- 14 h	- 4,6 h	- 0,15 h
EGLS ou CO-INTERVENTION	152 h	128 h (71+57)	- 24 h	- 8 h	- 0,3 h
AP	210 h	294 h	+ 84 h	+ 28 h	+ 1 h
<b>TOTAL : BAC PRO PRODUCTION</b>	<b>2900 h</b>	<b>2648 h</b>	<b>- 252 h</b>	<b>- 84 h</b>	<b>- 3 h</b>
<b>TOTAL : BAC PRO SERVICE</b>	<b>2816 h</b>	<b>2648 h</b>	<b>- 168 h</b>	<b>- 56 h</b>	<b>- 2 h</b>

ancienne grille 2009

grille MEN 2018

différence ancienne grille / grille MEN

\* 71 heures de co-intervention à ajouter pour une dotation globale de la matière égale à 338 (= 267 + 71).

\*\* 57 heures de co-intervention à ajouter pour une dotation globale de la matière égale à :

- 323 heures pour la grille production (266 + 57).
- 197 heures pour la grille service (140 + 57).

Les élèves perdent des heures d'enseignement : 2 898 heures d'enseignements en moyenne contre

2 648 heures dans la nouvelle grille sur 84 semaines de classe, soit une réduction de la semaine de 33,5 heures (ancienne grille services)/34,5 heures (ancienne grille production) à 31,5 heures (PFMP à 22 semaines)/30 heures (PFMP à 18 semaines).

Avec la grille proposée initialement par le MEN, les professeurs perdaient en moyenne 210 heures sur le cycle, soit 70 par an, soit 2,5 par semaine. Nous avons fait le choix de discuter avec le MEN.

Depuis le début des négociations, nous ne cessons de marteler la même exigence : conserver les moyens enseignants existants.

De nombreuses audiences se sont succédé au cours de ce dernier mois, jusqu'à ces derniers jours nous avons pu arracher de nouvelles avancées. Nous avons toujours porté nos revendications : des moyens supplémentaires et des conditions de travail améliorées pour nos collègues en favorisant les dédoublements.

**LE SNETAA-FO S'EST BATTU POUR :**

- une DHG égale à l'existant, ce qui était primordial ;
- une augmentation du coefficient multiplicateur du volume complémentaire d'heures-professeur à 13,5 (voir tableau de dotation complémentaire pour le détail du volume complémentaire d'heures-professeur) ;
- les heures de co-intervention doublées dans la dotation horaire ;
- moins d'heures AP (accompa-

gnement, orientation, consolidation) en faveur d'heures de cours classiques en LVB et sciences ;

**• des dédoublements supplémentaires en priorité en enseignement général ;**

- des précisions quant aux seuils de dédoublements.

**À CECI S'AJOUTE L'ACCORD DU MINISTRE POUR :**

- des heures de concertation hors élèves en début d'année scolaire pour la « co-intervention » ;

- une journée banalisée pour que les collègues aient voix au chapitre ;

- une note spéciale pour la création exclusive de sections TS en LP avec des PLP dès la prochaine rentrée ;

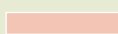
- des discussions sur les « classes passerelles » ;

- une note de service qui accompagnera les grilles horaires pour mettre en avant les dédoublements supplémentaires en enseignement général, en PSE pour le SST.

# LE CALCUL DE LA DOTATION COMPLÉMENTAIRE

GRILLE PRODUCTION	EFFECTIFS ÉLÈVES	ANCIENNE GRILLE	NOUVELLE GRILLE
	12	3.45	4.05
	13	3.74	4.38
	14	4.03	4.73
	15	4.31	5.06
	16	9.20	10.8
	17	9.78	11.48
	18	10.35	12.15
	19	10.93	12.83
	20	11.50	13.05 (+ 2 h)
	21	12.08	14.18
	22	12.65	14.85
	23	13.23	15.53
	24	13.80	16.2 (+ 2.4 h)
	25	14.38	16.88
	26	14.95	17.55
	27	15.53	18.23
	28	16.10	18.9
	29	16.68	19.58
	30	17.25	20.25 (+ 3 h)

GRILLE SERVICES	EFFECTIFS ÉLÈVES	ANCIENNE GRILLE	NOUVELLE GRILLE
	12	2.88	3.38
	13	3.11	3.36
	14	3.35	3.94
	15	3.59	4.22
	16	3.83	4.5
	17	4.07	4.78
	18	4.31	5.06
	19	9.10	10.69
	20	9.58	11.25 (+1.67h)
	21	10.06	11.81
	22	10.54	12.38
	23	11.02	12.94
	24	11.50	13.50 (+2h)
	25	11.98	14.06
	26	12.46	14.63
	27	12.94	15.19
	28	13.42	15.75
	29	13.90	16.31
	30	14.38	16.88 (+2.5)
	31	14.85	17.44
	32	15.33	18
	33	15.81	18.56
	34	16.29	19.13
	35	16.77	19.69
	36	17.25	20.25 (+3h)

 Dotation | EG uniquement



## MÉTHODE DE CALCUL

\* Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves en production et à 18 élèves en services, le volume complémentaire d'heures-professeur par semaine est égal au nombre total d'élèves divisé respectivement par 20 et 24 et multiplié par 13,5.

\* Pour les divisions dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 élèves en production et à 18 élèves en services, le volume complémentaire d'heures-professeur par semaine est égal au nombre total d'élèves divisé respectivement par 20 et 24 et multiplié par 6,75.

## EXEMPLE DE CALCUL

\* Cas d'une division de production avec un effectif de 24 élèves : le volume complémentaire d'heures-professeur par semaine est égal à  $24/20 \times 13,5 = 16,2$  heures

Attention, ce chiffre devra être arrondi pour être utilisable dans l'emploi du temps.

Les « restes » devront être cumulés sur les différentes divisions et redistribués en fonction des besoins.

\* Cas de deux divisions de services regroupées avec un effectif de 12 élèves + 13 élèves : le volume complémentaire d'heures-professeur par semaine est égal à  $3,38 (12/24 \times 6,75) + 3,66 (13/24 \times 6,75) = 7,04$  heures

Attention, ce chiffre devra être attribué en enseignement général (l'enseignement professionnel est déjà dédoublé).

# EXEMPLE DE RÉPARTITION DU VOLUME COMPLÉMENTAIRE D'HEURES-PROFESSEUR SELON L'EFFECTIF DE LA DIVISION

GRILLE PRODUCTION   CLASSE DE SECONDE			
NOMBRE D'ÉLÈVES	20	24	30
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b>			
EP CO-INTERVENTION*	11 h (2 h + 9 h) (+ 2 h)*	11 h (2 h + 9 h) (+ 2 h)*	11 h (2 h + 9 h) (+ 2 h)*
PSE	1 h	1 h	1h (0h + 1h)
ÉCO-GESTION	1 h	1 h	1 h
<b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>			
FRANÇAIS HISTOIRE EMC CO-INTERVENTION*	3.5h (2h + 1.5h) (+1 h)*	3.5h (1.5h + 2h) (+1 h)*	3.5h (1h + 2.5h) (+1 h)*
MATHS CO-INTERVENTION*	1.5 h (1 h + 0.5 h) (+1 h)*	1.5h (1h + 0.5h) (+1 h)*	1.5h (0h + 1.5h) (+1 h)*
LVA	2h (1h + 1h)	2h (1h + 1h)	2h (0h + 2h)
SCIENCES	1.5h (0h + 1.5h)	1.5h (0h + 1.5h)	1.5h (0h + 1.5h)
ARTS APPLIQUÉS	1h	1h (0h + 1h)	1h (0h + 1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CONSOLIDATION ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PRÉPARATION À L'ORIENTATION	3h	3h (2h + 1h)	3h (1.5h + 1.5h)
<b>DÉDOUBLEMENT</b>	<b>13.5 h</b>	<b>16.(2)h</b>	<b>20.(25)h</b>

GRILLE SERVICES   CLASSE DE SECONDE			
NOMBRE D'ÉLÈVES	24	30	36
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b>			
EP CO-INTERVENTION*	11 h (2 h + 9 h) (+ 2 h)*	11 h (2 h + 9 h) (+ 2 h)*	11 h (2 h + 9 h) (+ 2 h)*
PSE	1 h	1 h (0 h + 1 h)	1 h (0 h + 1 h)
ÉCO-GESTION	1 h	1 h (0 h + 1 h)	1 h (0 h + 1 h)
<b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>			
FRANÇAIS HISTOIRE EMC CO-INTERVENTION*	3.5 h (2.5h + 1h) (+1 h)*	3.5 h (2.5h + 1h) (+1 h)*	3.5 h (1 h + 2.5 h) (+1 h)*
MATHS CO-INTERVENTION*	1.5h (1 h + 0.5 h) (+1 h)*	1.5h (1h + 0.5h) (+1 h)*	1.5h (0.5 h + 1h) (+1 h)*
LVA	2h (1h + 1h)	2h (1h + 1h)	2h (0h + 2h)
LVB	1.5h (0.5h + 1h)	1.5h (0.5h + 1h)	1.5h (0.5h + 1.5h)
ARTS APPLIQUÉS	1h	1h (0h + 1h)	1h (0h + 1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CONSOLIDATION ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PRÉPARATION À L'ORIENTATION	3h (2h + 1h)	3h (1.5h + 1.5h)	3h (2h + 1h)
<b>DÉDOUBLEMENT</b>	<b>13.5 h</b>	<b>16.88h</b>	<b>20.(25)h</b>

Le 2<sup>ème</sup> chiffre entre parenthèses correspond à l'enseignement par groupes à effectif réduit.



# CETTE RÉFORME N'EST PAS LA NÔTRE !

GRILLE PRODUCTION   CLASSE DE PREMIÈRE			
NOMBRE D'ÉLÈVES	20	24	30
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b>			
EP PROJET/CHEF D'OEUVRE (2H) CO-INTERVENTION*	11.5h (2.5h + 9h) (+ 1.5h)*	11.5h (2h + 9.5h) (+ 1.5h)*	11.5h (2h + 9.5h) (+ 1.5h)*
PSE	1h	1h	1h (0h + 1h)
ÉCO-GESTION	1h	1h	1h
<b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>			
FRANÇAIS HISTOIRE EMC CO-INTERVENTION*	3h(1.5h+1.5h) (+1h)*	3h(1.5h+1.5h) (+1h)*	3h(0.5h+2.5h) (+1h)*
MATHS CO-INTERVENTION*	2h(1.5h+0.5h) (+0.5h)*	2h(1.5h+0.5h) (+0.5h)*	2h(0.5h+1.5h) (+0.5h)*
LVA	2h (1h + 1h)	2h (1h + 1h)	2h (0h + 2h)
SCIENCES	1.5h(0h+1.5h)	1.5h(0h+1.5h)	1.5h(0h+1.5h)
ARTS APPLIQUÉS	1h	1h(0h+1h)	1h(0h+1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CONSOLIDATION ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PRÉPARATION À L'ORIENTATION	3h	3h(2h+1h)	3h(1.5h+1.5h)
<b>DÉDOUBLEMENT</b>	<b>13.5h</b>	<b>16.(2)h</b>	<b>20.(25)h</b>

GRILLE SERVICES   CLASSE DE PREMIÈRE			
NOMBRE D'ÉLÈVES	24	30	36
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b>			
EP PROJET/CHEF D'OEUVRE (2H) CO-INTERVENTION*	11.5h (2.5h + 9h) (+ 1.5h)*	11.5h (2.5h + 9h) (+ 1.5h)*	11.5h (2.5h + 9h) (+ 1.5h)*
PSE	1h	1h (0h + 1h)	1h (0h + 1h)
ÉCO-GESTION	1h	1h (0h + 1h)	1h (0h + 1h)
<b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>			
FRANÇAIS HISTOIRE EMC CO-INTERVENTION*	3h(2h+1h) (+1h)*	3h(1.5h+1.5h) (+1h)*	3h(0.5h+2.5h) (+1h)*
MATHS CO-INTERVENTION*	2h(1.5h+0.5h) (+0.5h)*	2h(1h+1h) (+0.5h)*	2h(0.5h+1.5h) (+0.5h)*
LVA	2h (1h + 1h)	2h (1h + 1h)	2h (0h + 2h)
LVB	1.5h(0h+1h)	1.5h(0.5h+1h)	1.5h(0h+1.5h)
ARTS APPLIQUÉS	1h	1h(0h+1h)	1h(0h+1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CONSOLIDATION ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PRÉPARATION À L'ORIENTATION	3h(2h+1h)	3h(2.5h+0.5h)	3h(2h+1h)
<b>DÉDOUBLEMENT</b>	<b>13.5h</b>	<b>16.88h</b>	<b>20.(25)h</b>

Le 2<sup>ème</sup> chiffre entre parenthèses correspond à l'enseignement par groupes à effectif réduit.

GRILLE PRODUCTION   CLASSE DE TERMINALE			
NOMBRE D'ÉLÈVES	20	24	30
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b>			
EP PROJET/CHEF D'OEUVRE (2H) CO-INTERVENTION*	12h (3h + 9h) (+ 1h)*	12h (3h + 9h) (+ 1h)*	12h (3h + 9h) (+ 1h)*
PSE	1h	1h	1h (0h + 1h)
ÉCO-GESTION	1h	1h	1h (0.5h + 0.5h)
<b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>			
FRANÇAIS HISTOIRE EMC CO-INTERVENTION*	3h(2.5h+0.5h) (+0.5h)*	3h(1.5h+1.5h) (+0.5h)*	3h(1h+2h) (+0.5h)*
MATHS CO-INTERVENTION*	1.5h(1h+0.5h) (+0.5h)*	1.5h(1h+0.5h) (+0.5h)*	1.5h(0.5h+1h) (+0.5h)*
LVA	2h (1.5h + 0.5h)	2h (1h + 1h)	2h (0.5h + 1.5h)
SCIENCES	2h (1.5h + 0.5h)	2h (1h + 1h)	2h (0.5h + 1.5h)
ARTS APPLIQUÉS	1h	1h(0h+1h)	1h(0h+1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CONSOLIDATION ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PRÉPARATION À L'ORIENTATION	3h(0.5h+2.5h)	3h(0.5h+2.5h)	3h(0.5h+2.5h)
<b>DÉDOUBLEMENT</b>	<b>13.5h</b>	<b>16.(2)h</b>	<b>20.(25)h</b>

GRILLE SERVICES   CLASSE DE TERMINALE			
NOMBRE D'ÉLÈVES	24	30	36
<b>ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL</b>			
EP PROJET/CHEF D'OEUVRE (2H) CO-INTERVENTION*	12h (3h + 9h) (+ 1h)*	12h (3h + 9h) (+ 1h)*	12h (3h + 9h) (+ 1h)*
PSE	1h	1h (0.5h + 0.5h)	1h (0h + 1h)
ÉCO-GESTION	1h	1h	1h (0h + 1h)
<b>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL</b>			
FRANÇAIS HISTOIRE EMC CO-INTERVENTION*	3h(2.5h+0.5h) (+0.5h)*	3h(1.5h+1.5h) (+0.5h)*	3h(1h+2h) (+0.5h)*
MATHS CO-INTERVENTION*	1.5h(1h+0.5h) (+0.5h)*	1.5h(1h+0.5h) (+0.5h)*	1.5h(0.5h+1h) (+0.5h)*
LVA	2h (1.5h + 0.5h)	2h (1h + 1h)	2h (0.5h + 1.5h)
LVB	2h (1.5h + 0.5h)	2h (1h + 1h)	2h (0.5h + 1.5h)
ARTS APPLIQUÉS	1h	1h(0.5h+0.5h)	1h(0h+1h)
EPS	2.5h	2.5h	2.5h
CONSOLIDATION ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ PRÉPARATION À L'ORIENTATION	3h(0.5h+2.5h)	3h(0.5h+2.5h)	3h(0.5h+2.5h)
<b>DÉDOUBLEMENT</b>	<b>13.5h</b>	<b>16.88h</b>	<b>20.(25)h</b>

\* Dédoublement en terminale (préparation à l'orientation : insertion professionnelle ou poursuite d'études). Le 2<sup>ème</sup> chiffre entre parenthèses correspond à l'enseignement par groupes à effectif réduit.



# LE CAP

ENSEIGNEMENT	NOUVELLE GRILLE	ANCIENNE GRILLE		DIFFÉRENCE SUR LE CYCLE		DIFFÉRENCE HEBDO	
		PFMP 14 SEM.	PFMP 12 SEM.	PFMP 14 SEM.	PFMP 12 SEM.	PFMP 14 SEM.	PFMP 12 SEM.
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	975,5h (645,5h + 165h + 165h)	964h (dont PPCP)	1026 (dont PPCP)	+11,5h	-50,5h	+0,2h	0,88h
PSE	69,5h	68h	70,5h	+1,5h	-1h	0h	0h
FR   HG   EMC	82,5h** 27,5h	192,5h 27,5h	199,5h 28,5h	-110h 0h	-117h -1h	-2h 0h	-2h 0h
MATH + SCIENCES	82,5h**	192,5h	199,5h	-110h	-117h	-2h	-2h
LVA	82,5h	110h	114h	-27,5h	-31,5h	-0,5h	-0,5h
ARTS APPLIQUÉS	55h	110h	100,5h	-55h	-45,5h	-1h	-0,8h
EPS	137,5h	137,5h	142,5h	0h	-5h	0h	0h
CO-INTERVENTION	165h	0h	0h	+165h	+165h	+3h	+3h
CHEF-D'OEUVRE	165h	0h	0h	+165h	+165h	+3h	+3h
AIDE INDIVIDUALISÉE CONSOLIDATION, AP, PRÉPARATION À L'ORIENTATION	192,5h	29h*	30h*	+192,5h	+192,5h	+3,5h	+3,5h
<b>TOTAL</b>	<b>2035h</b>	<b>1802h (+29h pour certains élèves)</b>	<b>1881h (+30h pour certains élèves)</b>	<b>+233h</b>	<b>+154h</b>	<b>+4,2h</b>	<b>+2,7h</b>

■ ancienne grille 2009 ■ grille MEN 2018 ■ différence ancienne grille / grille MEN

\* horaire réservé à certains élèves de seconde, en français et/ou en mathématiques.

\*\* 82,5h de co-intervention à ajouter pour une dotation globale de la matière égale à 165h (82,5 + 82,5) ; donc une perte effective sur le cycle de 27,5h (192,5 - 165), soit 0,5h/s.

Les élèves perdent des heures d'enseignement : 1841,5h d'enseignement en moyenne contre 1705h dans la nouvelle grille sur 55 ou 57 semaines de classe, soit une réduction de la semaine de 33h à 31h. **Les professeurs gagnent en moyenne 193,5h sur le cycle, soit 3,5h/s.**

## LE BILAN DHG

	Total heures élèves	Ancien dédoublement Coef. 11,5	Ancien total prof.	Total heures élèves	Total heure prof. avec co-intervention et sans dédoublement	Nouveau dédoublement Coef. 13,5	Nouveau total prof.	Différence totale Ancienne grille - Nouvelle grille
PRODUCTION 20 ÉLÈVES	2900	966	3866	2520	2648	1134	3782	-84
SERVICES 24 ÉLÈVES	2816	966	3782	2520	2648	1134	3782	0
PRODUCTION 30 ÉLÈVES	2900	1449	4349	2520	2648	1701	4349	0
SERVICES 36 ÉLÈVES	2816	1449	4265	2520	2648	1701	4349	+84

■ ancienne grille 2009 ■ grille MEN 2018 ■ différence ancienne grille / grille MEN

**À CE JOUR, LES NÉGOCIATIONS ÉTANT TOUJOURS EN COURS, LES GRILLES SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MODIFIÉES. N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER SI BESOIN AU 01 53 58 00 30 !**

# LA CHRONIQUE

## FAIRE GAGNER LES PLP : PAS UN PAS SANS SNETAA !

**C**ela fait quelque temps qu'on décrit les séismes politiques, économiques... le dédagisme. Ce n'est pas un mouvement français mais bien plus, une vague mondiale. Pourquoi voudrions-nous que la France en soit exclue ?

Ces temps troubles s'expliquent par une déconnexion totale des politiques au quotidien des gens. On n'y comprend plus rien sauf... que l'on constate que sa propre vie est touchée par les événements mondiaux sans réponse adéquate : migrations, crises identitaires, violences, perte de repères et peur de déclassement.

Cette lame de fond est portée par un sentiment partout d'insécurité pour son avenir, celui de ses enfants, son emploi, son salaire. Ce ressenti est profond et personne ne parvient à l'arrêter.

Les commentateurs professionnels rendent compte de choix politiques binaires : conservatisme, populisme, radicalités. C'est déjà instiller une forme de culpabilisation contre celles et ceux qui veulent défendre leur quotidien. Car pendant que la peur de tous les déclassements se répand, d'autres engrangent des sommes d'argent hallucinantes... à peine imaginables par les fonctionnaires que nous sommes.

Un grand nombre de syndicats participent à ces temps brumeux.

Ils s'emparent de discours, souvent populistes quand ils ne sont pas mensongers ; tout est bon surtout en période d'élections professionnelles. Tout. On a beau se dire : « Qu'ils fassent du bruit, on n'est pas des abrutis ! », on sait qu'ils participent

à cette impression légitime que « les dirigeants » (dont ils font partie) sont déconnectés de celles et ceux qu'ils devraient représenter. Ils utilisent un langage « gloubiboulga » ; on ne comprend rien mais on retient leurs cris pour dénoncer ce à quoi ils participent, en toute duplicité, à notre quotidien dégradé.

Ce monde est bien étrange...

Pour le SNETAA, c'est parfois difficile, seuls, d'arrêter cette lame de fond car ce serait si simple de hurler avec les loups, de prendre les PLP pour des abrutis et de flatter quelques fêlés du bocal...

Ce n'est pas la voie que nous avons décidée car nous exigeons de meilleures conditions de travail.

Nous avons une crédibilité : celle d'être les représentants majoritaires des PLP depuis 1948. Celle d'être confrontés au quotidien des PLP, tous les jours, dans la classe et dans l'établissement alors que nous faisons face aux élèves en pertes de repères, à l'administration toujours plus méprisante, à une société où on a monté les uns contre les autres : salariés du privé contre fonctionnaires, pauvres contre classe moyenne, locataires contre petit propriétaire... cette fracturation craquelle tout. Nous commençons juste à renvoyer dos à dos tout le monde laissant les gens tirer leur épingle du jeu comme ils le peuvent. Ils le pourront de moins en moins...

La réforme de la voix pro ? On ne l'a pas demandée. Elle n'est pas la nôtre !

Une fois qu'on a dit cela, on fait quoi ?

La même chose que ce que d'autres

ont initié, sans succès, contre la réforme hospitalière ? La réforme de la SNCF sans aucun succès ? Contre la loi travail ?

Et le rouleau compresseur file écrasant tout, dont celles et ceux qui se battent pour arrêter la machine infernale. Les salariés sont dupés voire trahis !

Le SNETAA a décidé d'arracher tout ce qu'il pouvait. Tout ! Sans relâche ! Avec un objectif clair : améliorer les conditions de travail des PLP, empêcher les suppressions de postes, consolider les PLP, leur existence, leur statut.

**Pour réenchanter la vie des PLP.**

**C'est possible oui !**

Voilà ce qu'on a empêché : les suppressions de postes liées aux grilles horaires ; c'est ce qu'on appelle le maintien de la DHG.

**Est-ce à dire que les éléments de la grille nous conviennent ? Absolument pas. Nous continuons le combat. Rien ne se gagne en une bataille.** Mais nous avons remporté la première en étant présents à la table des négociations quand d'autres, faibles en nombre, faibles en crédibilité, préfèrent casser l'unité d'action et hurler sous les fenêtres du ministère... c'est facile pour se refaire une virginité ; c'est inutile pour les PLP !

Empêcher le puzzle de la destruction de nos statuts, de nos garanties, de notre vie de professeur d'état, pièce après pièce, une à une, pour faire aboutir les revendications des PLP. Voilà pourquoi nous nous sommes mobilisés le 09 octobre avec un réel succès.





### **Pas d'autres buts que de réenchanter les PLP !**

Nous ne sommes d'aucun relais, ni de parti politique quel qu'il soit ni d'un lobby éloigné de l'enseignement professionnel initial public et laïque.

**Pour que les PLP obtiennent une carrière croissante, pour qu'ils améliorent leurs salaires, leur pouvoir d'achat, pour qu'ils gagnent des améliorations de leurs conditions de travail.**

Regardons ce qu'il se joue au lycée général et technologique. **Qu'ont obtenu les syndicats majoritaires des certifiés et des professeurs agrégés ? Rien !** Et ils n'ont rien empêché. **Les cartes scolaires vont tomber comme à Gravelotte dans presque tous les lycées généraux et technologiques et ces collègues vont être les dindons**

**de la farce.** Quelle efficacité ont eue leurs représentants ? Aucune et le sentiment de déclassement chez nos collègues certifiés et agrégés va encore augmenter. Choisir ces mêmes élus, c'est peine perdue !

On se cache souvent derrière son petit doigt pour éviter de dire des vérités dérangeantes.

**Laisser chacun à son libre arbitre, laisser chacun à ses choix politiques, dire la vérité, se battre au quotidien pour les profs, dans les bahuts, avec EFFICACITÉ, c'est le travail militant du SNETAA-FO.**

Nous nous sommes donnés un objectif : **réenchanter la vie des PLP, c'est-à-dire leur assurer toutes les sécurités, changer le système pour de meilleures conditions de travail, obtenir une augmentation de nos salaires et de notre pouvoir d'achat.**

### **Choisir la vérité, faire le choix de réels résultats : c'est SNETAA !**

Libres, indépendants, efficaces et engagés pour vous servir !



#### **PASCAL VIVIER**

Militant depuis 1991,  
Secrétaire général du SNETAA-FO



Je suis PLP depuis 2003 en biotechnologies santé environnement (BTSE), après avoir suivi une formation universitaire en biochimie et génétique qui aurait dû initialement me destiner à une carrière dans le milieu pharmaceutique.

## QUI SUIS-JE ?

Mais j'ai eu goût à l'échange et à la transmission du savoir au cours de mes années dans le supérieur, à travers les TD et groupes de travail. C'est avec l'un de mes copains de fac que je me suis lancé dans la carrière d'enseignant.

Je suis issu d'un lycée dit « difficile », le lycée Galilée à Gennevilliers. Mais j'ai eu des enseignants fantastiques qui mettaient tout en œuvre pour qu'on réussisse et j'ai eu cette envie d'apporter à mon tour toute mon énergie au service des élèves de lycée professionnel.

La mission n'est pas facile tous les jours car les relations peuvent être tendues que ce soit avec les élèves ou l'administration. On se donne totalement malgré tous les freins car nous refusons le déclassement de nos élèves.

Je me suis vite aperçu que ma petite voix ne portait pas plus loin que celle de Bernardo dans « Zorro », mais j'avais envie de me battre pour mes élèves et mes

collègues. Et c'est au sein du lycée Jean Moulin au Blanc-Mesnil, quelques années plus tard, que j'ai fait mes premiers pas militants au SNETAA : l'investissement collectif amène à des victoires !

Le corps des PLP est petit par le nombre, mais à la portée sociale décuplée. C'est pourquoi, je me suis reconnu dans « Mon » syndicat, le SNETAA-FO, spécialiste et non généraliste. Il sait défendre les PLP, pour que nous ne soyons pas une variable d'ajustement ou une variable de négociations afin de favoriser d'autres corps plus connus. Pour moi, les PLP sont des enseignants spécialistes qui œuvrent à former des travailleurs et des futurs citoyens.

Grâce à la représentativité du SNETAA-FO, nous sommes reçus par l'administration et arrivons à désamorcer quelques situations compliquées localement. Nous sommes également reçus au rectorat pour débloquer des dossiers de l'ensemble de nos col-

lègues (PLP, CPE, AESH, contractuels, personnels ATOSS...).

Dans chaque académie de France métropolitaine, Corse et ultramarine, vous trouverez des femmes et des hommes qui ne comptent ni leur temps ni leurs efforts, qui se mobiliseront et se déplaceront dans les différentes strates de l'administration pour porter la voix de tous les PLP. C'est essentiel pour défendre nos dossiers individuels et nos mandats collectifs.

Pour que votre voix résonne, accordez-nous votre confiance en votant SNETAA et FNEC-FP-FO, du 29 novembre au 06 décembre 2018 ! C'est demain et c'est pour notre avenir !

N'hésitez pas à nous contacter  
au 01 53 58 00 30  
ou via le mail :  
[snetaanat@snetaa.org](mailto:snetaanat@snetaa.org)

**Samir BERRAHO**



# C'ÉTAIT LA PRÉRENTRÉE, PFF !

[ TÉMOIGNAGE ]

**A**nnée après année, la journée de prérentrée permet de scruter l'évolution du microcosme enseignant : fraîcheur régénératrice des nouveaux venus et bonnes résolutions de circonstance des plus aguerris.

Après s'être brièvement présenté, le proviseur procéda à l'introduction d'un nouveau personnage principal : la réforme de l'enseignement professionnel. Elle était donc déjà là, arrivée subrepticement bien avant nous dans notre modeste établissement.

S'affichaient devant nous, en schéma lumineux illustré de petits personnages, les « 12 points clés de la transformation du lycée professionnel ». Tout y était : l'objectif d'extension à des « campus d'excellence » ; « l'appel à projet PIA3 en faveur de la voie professionnelle » ; « l'apprentissage dans tous les LP » ; « le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir » ; « la transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes » ; « un partenariat avec les entreprises » ; « CAP en 1, 2 ou 3 ans » ; « publication des taux d'insertion de chaque formation » ; « une seconde professionnelle organisée par familles de métiers » ; « co-intervention de professeurs » ; « en classe terminale, choix entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'études » ; « réalisation d'un chef-d'œuvre présenté au baccalauréat professionnel »...

Chaque point fut l'objet d'une remarque rassurante du type : « vous pouvez le faire », « vous savez le faire », « vous le faites déjà » parce que « vous êtes une équipe formidable, soucieuse de la réussite de tous vos élèves ». Le nom du ministre, Jean-Michel Blanquer, fut répété tout au long du discours comme une formule in-

cantatoire destinée à nous faire assimiler le message. Effectivement, l'auditoire, arrivé tout babillant dans la salle de réunion, fut littéralement hypnotisé. Le paragraphe sur « le numérique au service de l'École de la confiance » ne fut pas de reste et entraîna deux interruptions fortuites du matériel informatique...

Puis la vie du lycée reprit son cours dans l'effervescente préparation de l'accueil des élèves. Avions-nous rêvé/cauchemardé ?

Et pourtant le SNETAA-FO avait bien prévenu dans ses diverses publications. Cette réforme, qui doit continuer d'être discutée avec les syndicats, se trouve déjà dans l'engrenage des établissements. Mais rien n'est entériné. Le SNETAA-FO entend bien jouer pleinement son rôle de force de propositions et/ou de barrage jusqu'au bout pour la défense de l'enseignement professionnel en milieu scolaire et de son corps enseignant !



# LE DIPLÔME NATIONAL

## UNE VALEUR TOUJOURS AUSSI SÛRE

**N**on, la « convertibilité emploi » des diplômes n'est pas erronée ! C'est ce que rappelle la DEPP dans ses dernières notes de mai 2018. Son étude marque une nette progression des jeunes diplômés dans la vie active entre 2017 et 2018 (jusqu'à 4 points de plus pour l'insertion des titulaires d'un bac pro).

Bien entendu, plus le niveau de diplôme est élevé, plus les chances d'insertion professionnelle sont fortes (29 % avec un CAP, 46 % avec un bac pro et 64 % avec un BTS). Cette facilité à trouver un emploi dépend aussi très largement de la spécialité suivie. Les formations aux services ont sensiblement davantage de débouchés rapides sur un emploi que les formations de la production (50 % contre 46 %).

L'adéquation diplôme-spécialité se révèle ainsi comme le ticket gagnant d'ouverture sur le monde professionnel. Le « cumul de diplômes » représente un atout supplémentaire dans la quête du « Graal emploi » avec des parcours pas forcément linéaires dans leur gradation. Le retour sur un CAP, souvent en un an, ou une mention complémentaire de niveau V, même après l'obtention d'un diplôme du supérieur, révèle des stratégies de formation pour une plus grande valorisation de l'ensemble de son cursus.

De plus, l'obtention du diplôme garantit l'accès à un emploi de niveau correspondant à celui-ci (63 % contre 39 %) ainsi qu'un maintien dans la spécialité du cursus de formation (60 % contre 36 % pour les non-diplômés du niveau). Le diplôme favorise aussi la signature de contrats à durée indéterminée (33 % des situations de travail). Sans compter que l'engagement dans une formation choisie alimente naturellement

une motivation plus importante à la recherche d'un emploi et à sa conclusion : « 52 % des sortants de lycée qui déclarent que leur orientation correspondait à ce qu'ils souhaitaient sont en emploi sept mois après la sortie, contre 41 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas ».

Les PFMP, aspect spécifique de l'enseignement professionnel, présentent l'avantage d'établir un véritable sas entre la formation et l'emploi : « 19 % des jeunes en emploi travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur stage, et ce, quel que soit le niveau de sortie ».

Par ailleurs, la possibilité d'ajouter à son CV la détention du permis de conduire constitue toujours une

Enfin, concernant les inactifs, les niveaux CAP, sans diplôme en poche, sont les plus touchés par une période d'inactivité. En majorité, cette phase d'inactivité correspond à l'attente d'une autre formation en voie scolaire ou en alternance (43 % des inactifs).

Au SNETAA-FO, cela fait longtemps que nous avons fait ce constat ! Oui, nous avons toujours affirmé et défendu la valeur des diplômes professionnels ! Des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts ! Le SNETAA-FO rejette les projets de démantèlement des diplômes par validation de « bouts de capacité », de blocs de compétences qui de facto mettraient en danger l'existence même des diplômes nationaux.



**ELECTIONS PROFESSIONNELLES :  
DERNIÈRE LIGNE DROITE**



# LE SALAIRE

## DES ENSEIGNANTS DANS LE MONDE

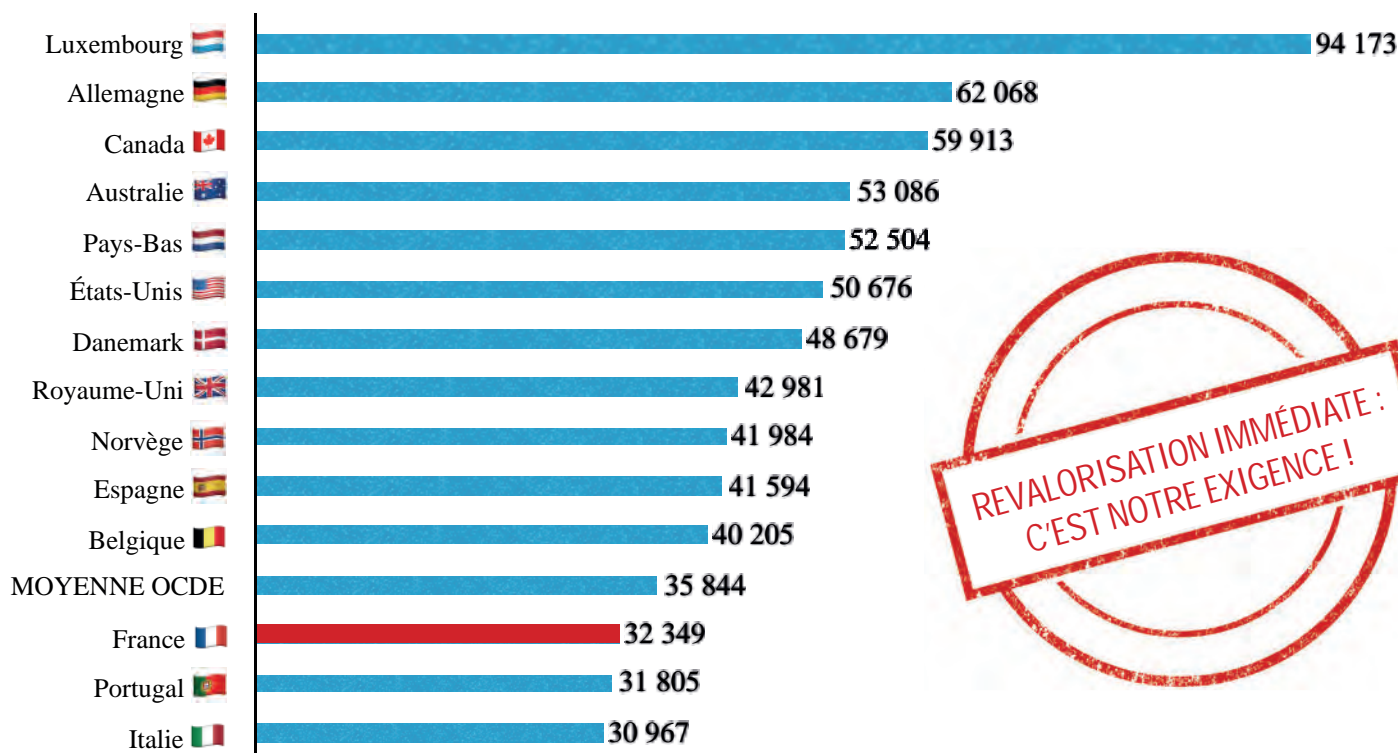
Dans son rapport sur l'Éducation daté de 2015, l'OCDE s'est penchée sur la question de la rémunération des enseignants. Ainsi, l'organisation internationale a émis un classement de 14 pays membres en fonction du salaire moyen perçu par les enseignants. Il apparaît que les enseignants luxembourgeois sont les mieux lotis, percevant une rémunération annuelle moyenne de 94 173 euros, soit près de trois fois plus qu'un enseignant français (32 349 euros). Le niveau de rémunération des enseignants français apparaît ainsi inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (35 844 euros) et bien souvent en dessous de la plupart de ses voisins européens. À titre d'exemple, en Allemagne, le salaire moyen des enseignants atteint 62 068 euros. Aujourd'hui, le métier



peine à susciter des vocations. Or, de nombreux enseignants issus du baby-boom arrivent à la retraite ; il apparaît nécessaire de faire en sorte

que le métier demeure intéressant pour attirer de nouvelles recrues. La rémunération des enseignants fait partie intégrante de cette équation.

■ Salaire annuel moyen d'un enseignant dans certains pays de l'OCDE en € en 2013



## DES CONDITIONS D'AFFECTATION DE RENTRÉE INACCEPTABLES : LE SNETAA-FO MÈNE LE COMBAT POUR DÉFENDRE LES CONTRACTUELS !

Selon le rapport de la Cour des comptes daté de mars 2018, l'emploi des non-titulaires ne cesse d'augmenter dans l'Éducation nationale. Il représenterait 20 % des personnels, tous corps confondus. Un bilan sur la loi Sauvadet a donc été dressé lors d'une réunion au ministère à laquelle le SNETAA-FO a participé.

Les contractuels sont transformés en variables d'ajustement au moment où les concours de l'enseignement, notamment, ne font plus le plein. Il y a une progression de 15 % d'enseignants contractuels supplémentaires entre 2014 et 2017.

Suivant les académies, les situations sont différentes. Les affectations se font sans tenir compte des contraintes familiales des personnels comme le prévoit pourtant la circulaire du 23 mars 2017. Certains rectorats font essentiellement appel aux contractuels pour des remplacements tandis que d'autres affectent sur zone académique sans établissement de rattachement, ou encore à distance très éloignée du domicile, sur temps incomplet.

La portabilité du CDI, prévue par l'article

6ter de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, n'est pas toujours respectée partout ; certains collègues avec plus de six ans d'ancienneté se voient proposer une rémunération à l'indice plancher. Quel choix a l'enseignant hormis d'accepter l'inacceptable ? Sinon, c'est le non-renouvellement ou le licenciement ! C'est la réalité dans certaines académies : plusieurs dizaines de licenciements décidés en juin dernier, pour certains collègues sans même avoir été informés au préalable. Le SNETAA-FO se bat pour leur réemploi.

L'évaluation professionnelle par compétences (l'équivalent de l'évaluation PPCR pour les titulaires), particulièrement opaque, prévue par le décret du 29 août 2016, est présentée comme une opportunité d'évolution de carrière tous les trois ans. Elle est dans bien des cas utilisée pour licencier des personnels qui ont fait leur preuve après 4 ou 5 ans d'enseignement. Curieusement, à quelques mois du CDI, ils ne font plus l'affaire et sont licenciés !

Dans le cadre de « CAP 22 » et les annonces des contrats de 6 ans dans l'Éducation nationale, en lieu et place des statuts de la fonction publique, le ministère voudrait-il institutionnaliser la précarité ?





# PAUVRES RETRAITÉS...

SE BATTRE POUR EUX, C'EST SE BATTRE POUR NOUS !  
CONSTRUISONS LA MOBILISATION POUR MAINTENIR DES  
RETRAITES DÉCENTES !

## RÉFORME DES RETRAITES

Depuis que la réforme des retraites est annoncée pour l'été 2019, les déclarations contradictoires, les reports, se succèdent. On cherche à faire croire qu'on écoute les intéressés mais on ne change pas d'un iota les intentions gouvernementales.

Un seul régime de retraite dans lequel les retraites seront proportionnelles aux cotisations versées : un choix qui veut paraître équitable mais renforce en réalité les injustices sociales liées aux salaires excessifs vers le haut comme vers le bas en les prolongeant pendant la retraite !

N'oublions pas que les salaires des

fonctionnaires sont nettement inférieurs à ceux du privé à diplôme égal, et que le taux de 75 % ainsi que le salaire de référence de fin de carrière permettaient de compenser l'absence d'une retraite complémentaire digne de ce nom.

Pour diviser les gens, on rassure : ceux qui sont à moins de 5 ans de la retraite ne seront pas concernés : et alors ? Envisage-t-on de relever les salaires du public pour que les retraites à venir soient au même niveau que dans le privé ?

## PENSIONS DE RÉVERSION

On annonce comme une mesure de justice que les pensions de réver-

sion doivent être uniformisées. C'est encore un leurre pour les supprimer ou au moins les amoindrir puisque le plafonnement généralisé des revenus limitera ou même annulera les pensions de réversion du conjoint survivant.

Toute votre vie, vous cotisez pour votre pension future et pour la pension de réversion du conjoint survivant. Cela ne doit pas être à fonds perdus !

**LE SNETAA-FO A BESOIN DE VOUS  
POUR NE PAS LAISSER DÉTRUIRE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET TOUS SES  
PERSONNELS ACTIFS ET RETRAITÉS !**

# BRÈVES

## 1.

### SAINT-MARTIN, UN AN APRÈS IRMA

Un an après le passage du dévastateur ouragan Irma (qui avait touché 95 % du bâti de l'île), Saint-Martin reste un grand chantier.

Début juin, le ministère de l'Éducation nationale a nommé l'ancien secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie, Christian Climent-Pons, directeur de projet auprès du rectorat de Guadeloupe avec pour mission d'accompagner la COM dans la reconstruction et la restructuration des établissements scolaires, avec un budget de 15 millions d'euros. Néanmoins, à la mi-septembre, le président du conseil territorial de Saint-Martin affirmait que seule la COM avait pour l'instant financé les chantiers de l'école, chantiers dont le coût total est estimé à 35 millions.

Début septembre, d'après un bilan donné par le ministère de l'outre-mer, seuls 30 % des bâtiments touchés avaient été reconstruits. Sur les 21 établissements scolaires que comptait l'île, 2 écoles et un collège sont définitivement fermés. Les autres établissements sont en cours de réparation.

### DÉDUCTION FISCALE SUR VOTRE COTISATION SYNDICALE AU SNETAA-FO : COMMENT ÇA VA MARCHER AVEC LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE ?

Dès janvier 2019, vous recevrez un acompte équivalent à 60 % de la réduction d'impôt sur les cotisations syndicales versées en 2017, et dont vous deviez bénéficier en 2018. Ensuite, le solde de cette réduction (c'est-à-dire les 40 % restant de cette réduction) vous sera restitué en juillet 2019, après la déclaration de revenus du printemps, qui permettra de déclarer le montant de vos dépenses engagées en 2018 ouvrant droit à la réduction d'impôt.

Concrètement, prenons l'exemple d'un adhérent qui a versé une cotisation syndicale annuelle de 180,00 euros en 2017. En 2018, à partir de sa déclaration de revenus 2017, il a bénéficié d'une réduction d'impôt de  $180,00 \times 66\% = 120,00$ . Ce collègue doit recevoir 72,00 euros dès janvier 2019 (60 % de 120,00 euros). Le solde de 48,00 euros (soit  $120,00 - 72,00$ ) lui sera restitué en juillet 2019 après la déclaration de ses revenus 2018 au printemps, et de ses dépenses ouvrant droit à déduction d'impôt (à cotisations équivalentes).

## 2.

### LE PALMARÈS 2018 DES PLUS GRANDES FORTUNES FRANÇAISES

Pour emprunter à la rhétorique présidentielle : « c'est un pognon de dingue », le magazine économique *Challenges* a publié son édition 2018 du classement des 500 plus grosses fortunes de France. Et s'il est un constat qui peut en être tiré c'est bien le suivant : en France, les riches sont de plus en plus riches.

Ainsi, les 500 premières fortunes de France, loin de connaître des problèmes de pouvoir d'achat, ont vu le montant cumulé de leur patrimoine s'approcher de 650 milliards d'euros, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année dernière.

L'industrie du luxe est bien représentée dans ce classement dans la mesure où les trois premières places du classement sont occupées par Bernard Arnault (propriétaire du groupe LVMH) talonné par les frères Wertheimer, propriétaires de la maison Chanel et enfin, Alex Dumas, gérant de Hermès.

Ainsi, la fortune cumulée des Français les plus riches représenterait en 2018 près de 30 % du PIB national.



3.

**HANDICAP ET SCOLARITÉ, LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL « ENSEMBLE POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE ET LE DÉCRET DU 27 JUILLET RELATIF AUX AESH »**

En juillet dernier, Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du premier ministre chargée des personnes handicapées, ont présenté les grandes lignes du plan d'action gouvernemental pour une école inclusive. Alors que plusieurs mesures définies comme « prioritaires » ont été annoncées en ce qui concerne le recrutement des AESH ou encore la formation des enseignants, ce sont bien les établissements qui semblent être mis au cœur du nouveau dispositif par l'implication de toutes les équipes pédagogiques dans un « projet d'inclusion collectif ».

Si le SNETAA-FO s'est toujours prononcé et battu en faveur du maintien et du renforcement des moyens, des structures spécifiques existants, il s'oppose au « tout inclusif », outil de réduction des moyens, des aides pour les jeunes élèves porteurs de handicap.

4.

**PRIX 2018-2019 « NON AU HARCÈLEMENT »**

Le ministère organise avec le soutien de la mutuelle MAE la 6<sup>e</sup> édition du concours « Non au harcèlement ». Ce prix poursuit notamment les objectifs de sensibiliser les élèves et les personnels éducatifs au harcèlement à l'école et donner la parole aux élèves en les rendant acteurs de la prévention. L'an dernier, plus de

36 000 élèves de plus de 1 300 écoles et établissements, et 1 900 personnels se sont engagés. La date limite d'envoi des créations dans les académies est fixée au 25 janvier 2019. Tous les renseignements relatifs au concours sont accessibles sur le site Éduscol à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcèlement-2017-2018.html>

5.

**COURS EN LIGNE : À UTILISER PLUTÔT À DOSE HOMÉOPATHIQUE !**

Avec la multiplication de l'offre de cours en ligne, on pourrait déjà entrevoir la relégation du traditionnel face à face professeur-élèves, en chair et en os dans une même salle de classe, au rang d'image d'Épinal d'un système éducatif suranné. Or, des recherches

menées aux États-Unis ont révélé que l'unique recours aux cours en ligne était loin d'être un gage de réussite des élèves. Nécessitant une bonne dose de motivation et de discipline personnelle pour suivre ce type d'enseignement virtuel, cette méthode entraînerait davantage d'abandon des études, notamment chez les élèves dont le niveau est le plus faible.

D'ailleurs, à l'exception du MIT (Massachusetts Institute of Technology) qui en fait un mode de sélection pour accéder à leur master en économie, les autres établissements d'enseignement proposent cette alternative virtuelle uniquement en complément d'un enseignement présentiel classique. Le temps du face à face humain n'est donc pas tout à fait révolu !



En cette année importante de débats sur la réforme de la voie professionnelle, les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO. Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Nom : .....

Prénom : .....

Académie : .....

Mail : .....

.....

**DERNIÈRE MINUTE SUR L'INDEMNITÉ ZEP : pour les lycées, l'indemnité compensatoire dont bénéficient les personnels au titre de leur ancien classement, sera versée intégralement durant l'année scolaire 2018/2019.**



# CONTRIBUTEURS



**CHRISTOPHE AUVRAY**

Secrétaire national, chargé de la pédagogie et de l'outre-mer. PLP biotechnologies dans l'académie de Limoges. Adhérent au SNETAA-FO depuis 1992.



**MARIE-JO HUGONNOT**

Secrétaire nationale, chargée du service relations adhérents et des CAPN. Commissaire paritaire nationale, PLP biotechnologies dans l'académie de Besançon, adhérente depuis 1984.



**JULES NAGBO**

Conseiller technique national en charge des relations avec les adhérents. PLP comptabilité-bureautique dans l'académie de Paris au lycée Erik Satie (Paris 14<sup>ème</sup>). Commissaire paritaire académique et militant depuis 1988.



**CORINNE JULIEN**

Conseillère technique nationale affectée au secteur communication. Enseignante militante de l'académie de Bordeaux, TZR en lettres-histoire.



**ALAIN-ROMAIN NITKOWSKI**

Secrétaire national, en charge de l'organisation du SNETAA National, commissaire paritaire national. PLP comptabilité-bureautique et TZR dans l'académie de Lille.



**FRANÇOISE BUREAU**

Secrétaire nationale, militante depuis 1990. Retraitée PLP génie industriel textiles et cuirs, syndiquée depuis 1973. Responsable des secteurs DDF, ASH, Contractuels, CPE et des Commissions Professionnelles Consultatives.



# NOTRE FÉDÉRATION

## LA PLACE DU SYNDICAT



Il n'aura pas fallu bien longtemps pour que soient « rassurés » ceux qui imaginaient cet été que le gouvernement Macron-Philippe infléchirait sa politique à la rentrée.

En dépit des rebondissements en tout genre de la crise politique de ce gouvernement et son isolement grandissant, le président a tranché : nous continuons et nous accélérons la mise en oeuvre des contre-réformes.

Cet épisode en dit d'ailleurs beaucoup sur les véritables intentions de ce gouvernement : mettre en oeuvre à marche forcée les injonctions du capital financier pour réduire le coût du travail et opposer l'austérité à toutes les conquêtes, droits et protection des salariés.

Depuis le début septembre, les salariés et les citoyens sont sidérés par l'avalanche de mauvais coups et de coups fourrés qui se succèdent à un rythme infernal. Réforme systémique des retraites pour les faire fondre, réforme de l'assurance chômage, budget de rigueur avec des milliers de suppressions de postes, réforme systémique de la Santé qui réduirait l'hôpital public à la portion congrue.

Pour les secteurs où intervient notre fédération, les annonces de cap22 et du nouveau « pacte social pour les agents publics » s'attaquent à toutes les missions du service public et à toutes les garanties des personnels qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Après la réforme du bac et la mise en place de Parcoursup, après les entretiens d'évaluation découlant du protocole PPCR, le ministre Blanquer est aux manettes pour imposer une réforme de la voie professionnelle qui livrerait les lycées professionnels aux objectifs des patrons et une réforme territoriale qui réduirait en miettes toute l'architecture de l'Éducation nationale, la réduisant à un puzzle de

13 régions académiques dirigées par un directeur d'agence anciennement recteur. A chaque région académique sa politique, son budget, ses règles de fonctionnement, ses diplômés, sa gestion des personnels... Le tout avec en toile de fond, des regroupements de services et d'établissements et la fermeture de milliers de postes.

Ce gouvernement est en crise. Il ne sait pas de quoi demain sera fait. Il connaît la résistance et craint la riposte des salariés. Sa seule réponse est de tenter d'associer les organisations syndicales à la mise en oeuvre de sa politique.

Il n'aura pas la collaboration de la confédération Force Ouvrière. Conformément aux mandats de notre congrès du mois d'avril, la confédération a pris ses responsabilités pour proposer une mobilisation interprofessionnelle le 9 octobre. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la préparation du rapport de force pour résister, nous défendre pour pouvoir demain reconquérir les droits perdus.

C'est la place du syndicat, c'est son rôle. C'est ce que lui demandent les salariés.

Au plan interprofessionnel comme dans l'Éducation nationale, la Culture, les universités, la Recherche, la formation professionnelle, Jeunesse et sports, nous entendons rester à cette place et développer la capacité de l'outil syndical à définir et faire valoir les revendications des salariés et les mobiliser pour leur satisfaction.

Du 29 novembre au 6 décembre, tous les personnels de la Fonction publique voteront pour désigner leurs représentants dans les CAP et dans les Comités Techniques, instances où les délégués ont la capacité d'agir pour la défense des carrières et des conditions de travail.

Ces instances elles-mêmes sont me-



[ HUBERT RAGUIN ]  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
 FNEC-FP-FO

nacées puisque le gouvernement veut, comme il l'a fait avec les ordonnances et la loi Travail dans le secteur privé, fusionner les CT et les CHSCT dans un premier temps et demain, faire disparaître les CAP.

L'enjeu de ces élections est donc double : défendre le statut général, défendre les statuts particuliers de corps et les instances dans lesquelles le syndicat peut agir comme syndicat indépendant. Le second enjeu est la représentativité officielle de l'organisation syndicale, sa capacité à peser face au gouvernement et à l'administration pour faire valoir les intérêts individuels et collectifs des salariés.

Du 29 novembre au 6 décembre, tous les adhérents des syndicats de la fédération seront mobilisés pour voter et faire voter pour les listes Force Ouvrière présentes dans tous les scrutins et renforcer ainsi la capacité du syndicat libre et indépendant à jouer son rôle.

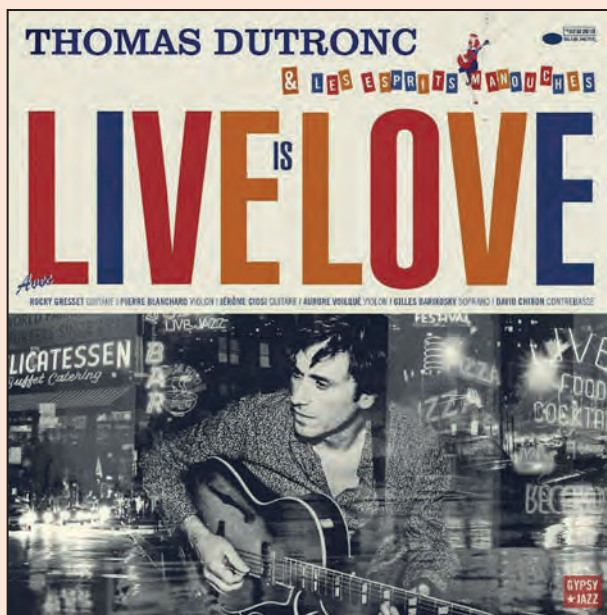
# MUSIQUE

Le **MUCEM** invite l'artiste chinois Ai Weiwei, l'un des acteurs majeurs de la scène artistique internationale. Photographe, architecte, sculpteur, performeur, cinéaste et activiste sur les réseaux sociaux, son œuvre associe la pensée chinoise à l'art contemporain, s'inspirant notamment de Marcel Duchamp et d'Andy Warhol. Si ses créations interrogent nos sociétés avec tant de force, c'est parce qu'elles mettent en scène des objets du quotidien qui par le geste de transformation de l'artiste deviennent des œuvres d'art.



**À DÉCOUVRIR À MARSEILLE**  
l'exposition consacrée à  
**Ai Weiwei** au **MUCEM**

**QUAND :**  
du 20 juin au  
12 novembre 2018



**LIVE IS LOVE** : un album rassemblant le meilleur du *live* tout en mettant en lumière un jazz manouche exaltant, tendre et un humour rafraîchissant. Une mention spéciale pour « NASDAQ ». À écouter sans modération !

## EXPOSITION ÉVÈNEMENT



**À DÉCOUVRIR À PARIS**

l'exposition consacrée à  
**Jean-Michel Basquiat** et  
**Egon Schiele**, qui se tient à  
la **Fondation Louis Vuitton**

**QUAND :**  
du 3 octobre 2018 au  
14 janvier 2019





## LES PRÉNOMS ÉPICÈNES

« La personne qui aime est toujours la plus forte. »

Prétextat, Astrolabe, Textor, Déodat... : Amélie Nothomb frappe encore avec les prénoms de ses personnages toujours rares et signifiants. Mais ce roman ne se résume pas à de plaisants jeux onomastiques. Une suite logique de « Frappe-toi le cœur », il raconte la relation tumultueuse d'une mère qui n'aimait pas sa fille.

Avec « Les prénoms épicènes », l'auteure de « Stupeur et tremblements » continue son exploration des relations conflictuelles, cette fois, entre un père et sa fille. Un texte qui se lit d'une traite, à vitesse qui varie entre le fait de vouloir l'engloutir et celui de vouloir le savourer.

## RBG: RUTH BADER GINSBURG

À 85 ans, Ruth Bader Ginsburg est devenue une icône de la pop culture. Juge à la Cour Suprême des États-Unis, elle a construit un incroyable héritage juridique. Guerrière, elle s'est battue pour l'égalité hommes/femmes, et toutes formes de discrimination.

Son aura transgénérationnelle dépasse tous les clivages, elle est aujourd'hui l'une des femmes les plus influentes au monde et le dernier rempart anti-Trump.

Dans les salles le 10 octobre 2018



## À VOIR ÉGALEMENT : PREMIÈRE ANNÉE

Antoine entame sa première année de médecine pour la troisième fois. Benjamin arrive directement du lycée, mais il réalise rapidement que cette année ne sera pas une promenade de santé.

Dans un environnement compétitif violent, avec des journées de cours ardues et des nuits dédiées aux révisions plutôt qu'à la fête, les deux étudiants devront s'acharner et trouver un juste équilibre entre les épreuves d'aujourd'hui et les espérances de demain.

Dans les salles depuis le 12 septembre 2018

DU 29

NOV

AU 06

DÉC

2018

ILS VOTENT JE VOTE ILS VOTENT JE VOTE  
VOUS VOTEZ TU VOTES VOUS VOTEZ TU VOTES  
NOUS VOTONS IL VOTE NOUS VOTONS IL VOTE  
IL VOTE ILS VOTENT IL VOTE ILS VOTENT  
TU VOTES VOUS VOTEZ TU VOTES VOUS VOTEZ  
ILS VOTENT JE VOTE ILS VOTENT JE VOTE  
VOUS VOTEZ TU VOTES VOUS VOTEZ TU VOTES  
NOUS VOTONS IL VOTE NOUS VOTONS IL VOTE  
IL VOTE ILS VOTENT IL VOTE ILS VOTENT  
TU VOTES VOUS VOTEZ TU VOTES VOUS VOTEZ  
JE VOTE NOUS VOTONS JE VOTE NOUS VOTONS







# Marianne



**CHAQUE VENDREDI**  
**chez votre marchand de journaux**



**Abonnez-vous à Marianne**

**3 MOIS OFFERTS**



et Profitez de **3 mois d'abonnement à Deezer Premium+**

En vous rendant dans notre e-boutique :  
[abo.marianne.net/os2018.html](http://abo.marianne.net/os2018.html)